

SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2006

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-président : Victor TODESCHI
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Mariefrance DANCET

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mme Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Mme Orane WOELFLE, M. Dominique ZEHFUS

Excusée : Mme Louise REY

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2006
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 5 avril et 7 juin 2006 – Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
 Droit de superficie pour la Coopérative de Lancy-Square **p. 1001** **Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 juin 2006 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
 - a) Election du Président et du Vice-président **p. 1003** **Information**
 - b) Ecole de la Caroline – Rénovation-transformation
 Crédit d'étude (Fr. 140'000.--) **p. 1004** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 juin 2006 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
Commission des finances et logement – Séance du 12 juin 2006 – Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ
 Chantiers divers – Boucllement des comptes **p. 1005** **Arrêtés**

Séance ordinaire du 22 juin 2006

- 9) **Commission des finances et logement – Séance du 12 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 1008 Information**
 - b) Présentation et approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées **p. 1008 Vote de principe**
 - c) Les Courtillets : acquisition de la parcelle de la Paroisse protestante (Fr. 1'202'300.--) **p. 1009 Arrêté**
 - d) Suite à donner à la forme juridique du bâtiment « Le Point Virgule » **p. 1009 Information**
 - e) Présentation des grandes lignes du budget des investissements 2007 **p. 1010 Information**
 - f) Divers
- 10) **Commission de l'environnement – Séance du 15 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
Achat d'une balayeuse pour le Service des parcs, promenades et maintenance
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) **p. 1011 Arrêté**
- 11) **Commission de la culture – Séances des 20 mars et 29 mai 2006 –
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
Projet de fonds d'art visuel communal **p. 1012 Vote de principe**
- 12) **Commission des sports – Séances des 9 mars et 6 juin 2006 –
Rapporteuses : Mmes Martine CASUTT et Hélène GIACOBINO**
Soutien financier de la Ville de Lancy au Manège d'Onex
- Décision d'entrée en matière **p. 1014 Vote**
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 7 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
Plan directeur de quartier « Les Marbriers » **p. 1019 Résolution**
- 14) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 22 mai 2006 –
Rapporteur : M. Charles PAGE**
- a) Rapport sur les activités de la déléguée aux affaires économiques et à la communication **p. 1030 Information**
 - b) Point sur le compte rendu de l'administration 2005 **p. 1032 Information**
 - c) Rapport sur les candidatures à la naturalisation suisse de 2005 **p. 1032 Information**
 - d) Divers
- 15) **Commission de la culture – Séance du 29 mai 2006 –
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 1034 Information**
 - b) Visite de la collection d'art plastique propriété de la Ville de Lancy à la Maison Rapin **p. 1034 Information**
 - c) Divers
- 16) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séances des 5 avril et 7 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
Plan directeur communal **p. 1036 Information**
- 17) Nominations de sergents et lieutenants de la Compagnie des sapeurs-pompiers
- Nomination du sergent M. Thierry MULLER au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 1038 Vote**
 - Nomination du fourrier M. Christian RINOLFI au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 1038 Vote**
 - Nomination du caporal M. Oscar BINDER au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 1038 Vote**
 - Nomination du lieutenant M. Didier REVILLOD au grade de capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 1038 Vote**

Séance ordinaire du 22 juin 2006

- 18) Propositions individuelles et questions
19) Questions du public

p. 1039

M. PEREZ IRIARTE : Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du 22 juin 2006, à 20h00. Je salue tout d'abord le public, je vous remercie d'être là, dans la loge réservée à la présence des habitants et citoyens de Lancy pendant le fonctionnement de cette assemblée, et au nom du Conseil municipal, je vous présente mes respects. J'attends de vous en retour correction, discrétion et calme durant nos travaux. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, dans le cadre d'une bonne gouvernance, notre ordre du jour prévoit un point destiné aux questions du public, questions que vous allez pouvoir adresser de vive voix directement au Conseil administratif, une fois que la parole vous sera accordée par moi-même.

Je salue Mesdames et Messieurs les employés de l'administration communale de tous les niveaux, et je sollicite les responsables ici présents de bien vouloir transmettre à toutes et tous les collaborateurs, de ma part, mes meilleures salutations.

Je salue tout particulièrement les personnes chargées de nous assister durant nos travaux, Mme Maya Augsburg, secrétaire de notre Conseil municipal ainsi que notre huissier M. Breda. Je salue la présence de Mme Odile De Garrini, secrétaire générale de notre Mairie, ainsi que les cadres de l'administration présents, qui ont pris place parmi les citoyens et les habitants de Lancy.

Je salue le Conseil administratif incorporé, et notamment je salue notre nouveau Maire en titre, M. François Baertschi. Je vous félicite au nom du Conseil municipal, et je vous souhaite une très bonne année dans l'exercice de votre nouvelle fonction. Je salue également MM. Pascal Chobaz et François Lance, au nom du Conseil municipal, je vous prie également de bien vouloir accepter, Messieurs les membres du Conseil administratif, les plus cordiales salutations du Bureau du Conseil municipal ainsi que nos vœux de réussite pour cette dernière année de législature.

Je vous salue toutes et tous, mes chers collègues membres du Conseil municipal, je vous exprime mes meilleurs vœux pour cette 4^{ème} année de la législature communale, ainsi que mes meilleurs vœux dans vos réalisations.

Je salue également les représentants de la presse. Je salue spécialement ce soir les présidentes et les présidents de toutes les commissions de notre Conseil municipal. Je salue aussi mes collègues du Bureau, et je suis fier de la composition de mon Bureau par la présence de deux femmes, malheureusement une est absente ce soir, et par la présence multiculturelle dans l'exercice de rôles à responsabilités dans le Bureau.

Je remercie également et par avance le secrétaire du Bureau, M. André Richert, pour le travail du comptage de votes de ce soir, étant donné que nous n'allons pas chômer compte tenu de l'ordre du jour et je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'assister.

Compte tenu de ce qui nous attend, j'aimerais bien que des volontaires, ainsi que M. Breda, veuillent bien penser à monter des boissons sans alcool, mais bien fraîches, si la chaleur et la durée de notre séance deviennent pénibles, et pas seulement pour nous, aussi pour offrir au public de l'eau fraîche. Si besoin, je veux bien suspendre 2 ou 3 minutes la séance, afin de que quelques volontaires puissent nous aider dans ce geste de convivialité. Merci !

Séance ordinaire du 22 juin 2006

J'excuse Mme Louise Rey qui est absente et je justifie l'arrivée tardive de Mme Jelk-Peila qui va bientôt nous rejoindre, elle est à une séance avec le Conseil d'Etat.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FAVRE : Je souhaiterais au point 13), que le vote de la résolution soit subdivisé en deux points, un point A et un point B. Le point A qui serait la résolution amendée, le texte est sur vos tables, et le point B, la résolution telle que vous l'avez tous reçue chez vous.

M. PEREZ IRIARTE : Je soumetts à votre approbation le changement de l'ordre du jour.

La proposition de M. Favre est acceptée à une large majorité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2006

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PEREZ IRIARTE : Nous avons reçu une lettre d'un groupe de 32 personnes de Lancy pas du tout contentes avec le déroulement de la fête destinée à l'arrivée du tram à Lancy.

Compte tenu que cette lettre nous a été adressée, je demande à notre secrétaire de bien vouloir lire cette lettre.

M. RICHERT : Votre secrétaire vous rappelle, surtout au public, qu'il est malvoyant donc s'il fourche un peu dans son élocution, c'est plutôt dû à des problèmes de lecture. Cette lettre est adressée à M. le Président du Conseil municipal :

« Monsieur le Président, Messieurs,

Nous les soussignés, habitant la Ville de Lancy, nous tenons à vous remercier de nous avoir invités à l'inauguration du tram chez nous. Nous devrions, plutôt dire, de nous avoir invités à rester dehors ce jour-là.

On reprend les mots du Lancéen qui cite dans son édition du mois de mai – Retour des Tramways à Lancy – page 11 : « Partie officielle de l'inauguration aura lieu le samedi 20 mai au matin à 11 heures. Un convoi de tramways fleuri transportant les autorités cantonales partira de Lancy-Pont-Rouge à 11 heures et parcourra le tronçon..... Il sera accueilli aux Palettes par les autorités lancéennes.....

Dès 12 heures, les Lancéens sont invités à partager l'ambiance d'une fête au village qui se déroulera aux alentours de la salle communale.....

Bien, beau programme qui a attiré beaucoup de monde. Pourtant, la partie officielle était réservée à une certaine « élite » munie de cartons d'invitation. Détail aucunement mentionné dans l'article précité.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Les Lancéens, qui ont supporté tous les désagréments de la construction de ce tram, ont été refoulés de la salle communale, par un service d'ordre extérieur à Lancy. Donc, la partie officielle ne devait pas les concerner.

A l'extérieur à 11 heures, pas d'animation. Pas d'endroit pour s'asseoir, prendre un petit verre (même en le payant) pouvoir passer ce nouveau véhicule alors que la suite du programme était prévue pour 13.30 heures.. Cherchez l'erreur.

Le Tram gratuit, pour une partie du tronçon était annoncé à 14 heures. Alors pourquoi l'invitation (à rester dehors) était faite dès 11 heures.

En ce 20 mai 2006, les habitants de la Ville de Lancy ont été traités par nos autorités communales et cantonales comme des quantités négligeables, et ce n'est pas peu dire.

Messieurs, ne vous lavez pas les mains de cette immense « caccade » en nous informant que l'inauguration a été préparée par les autorités cantonales de Genève. Nous ne pensons pas que ces dernières aient interdit aux autorités lancéennes de faire participer dignement sa population au retour du Tram dans sa ville.

En conclusion, pour « fêter avec brio la mise en service des trams » (tiré du Lancéen du 20 mai – chantier du Tram – page 11), il fallait venir à 11 heures, rentrer chez soi et revenir à 13.30 heures pour une fête de village sous la pluie, sans moyen de s'asseoir et possibilité de se mettre à l'abri, même pour la soupe ! Nous n'avons, sans doute, pas la même notion de la fête au village.

Nous avons seulement espéré un moment sympathique autour de l'arrivée du Tram. Nous aurions souhaité qu'il en soit de même pour vous. Nous ne demandons pas la gratuité d'une buvette, voire d'une petite restauration. Là, n'est pas la question.

Monsieur le Président, Messieurs, c'est avec un immense désappointement que nous vous adressons ce courrier et vous prions d'en prendre note.

Recevez, Monsieur le Président, Messieurs, nos cordiales salutations ».

M. PEREZ IRIARTE : Le nouveau Bureau, dans sa première séance du lundi 12 juin, a examiné la lettre des plaignants en présence du Maire et nous avons délibéré.

De notre analyse ressort que le souhait du Bureau est de transmettre ce courrier à l'ensemble du Conseil administratif pour réponse.

En effet, compte tenu que le nouveau Bureau n'a pas les moyens d'examiner tous les tenants et aboutissants de cette affaire, à savoir :

1. les options retenues par le Service du protocole de la Chancellerie de l'Etat de Genève pour la mise en place de ladite activité, d'une part, et
2. d'autre part, nous n'avons pas non plus connaissance des options organisationnelles retenues par nos autorités du Conseil administratif et de la Mairie pour la planification des festivités concernant l'événement susmentionné, à savoir l'arrivée du Tram 17 à Lancy,

Nous voudrions vous proposer de vous prononcer sur le fait de transmettre cette lettre à notre Conseil administratif, afin d'y répondre, voire de fournir aux signataires des explications.

En tant que représentant de cette noble assemblée des élus et élues du peuple lancéen, je m'engage à en assurer le suivi, et la suite que notre Conseil administratif estimera lui donner, et je vous tiendrai au courant.

En l'état, nous n'avons pas tous les éléments, et nous ne pouvons pas juger si les signataires ont tort ou raison. En ce qui me concerne, il m'est fort désagréable de

Séance ordinaire du 22 juin 2006

savoir que ce groupe de 30 personnes, habitants, citoyens et citoyennes de Lancy, ont pu ressentir un sentiment d'exclusion ou une quelconque mise à l'écart.

Je suis sûr et certain que notre Conseil administratif dans sa réponse circonstanciée donnera pleine satisfaction aux signataires, ainsi qu'au Conseil municipal.

J'ouvre le débat, et si quelqu'un désire se manifester, la parole vous sera accordée. Si ce n'est pas le cas, je passerai au vote la proposition du Bureau pour le renvoi de ce courrier au Conseil administratif pour réponse.

Le vote pour le renvoi de ce courrier au Conseil administratif est accepté.

M. le Maire, je vous prie de bien vouloir instruire ce dossier et de me faire parvenir une copie de la lettre de réponse. Je vous serai très reconnaissant. Merci...

M. PEREZ IRIARTE : M. le Maire, je vous prie de bien vouloir instruire ce dossier et de me faire parvenir une copie de la lettre de réponse. Je vous serai très reconnaissant. Merci.

M. BAERTSCHI : Merci M. le Président que la noble assemblée nous ait honorés de ce cadeau.

M. PEREZ IRIARTE : Comme il est de coutume, le nouveau président de cette digne assemblée a le droit de vous adresser un message.

Alors, je veux profiter de cette prérogative, et j'aimerais vous raconter très brièvement qui je suis, autrement dit ... qui est le président que vous avez devant vous.

Alors si vous me le permettez, je prendrai quelques minutes pour le faire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je suis né un 23 juin de 1948, mais vous n'allez peut-être pas le croire, et sûrement vous ne vous en êtes pas rendu compte, mais, ... écoutez-moi bien, ... je ne suis pas né en Suisse.

Par contre, je suis né dans la Suisse de l'Amérique Latine, c'est-à-dire l'Uruguay.

Et pour tout vous dire, c'est un mystère, ... mais la terre où je suis né est la même terre qu'ici, c'est incroyable n'est-ce pas, mais je l'ai touchée avec mes doigts, je l'ai prise dans ma main, et elle est exactement la même... Et j'ai trouvé ça merveilleux !

La terre où je suis né, c'est-à-dire mon pays de naissance, marchait bien à cette époque, à tel point que les Suisses de Suisse y avaient immigré par milliers depuis 1860. Et ils ont même fondé deux villes, l'une d'elles s'appelle Nouvelle Helvétie, dans la Province qui s'appelle Colonie Suisse. Ça c'est mon pays d'origine. Il a été une terre d'accueil. Il a reçu des milliers d'immigrants, Italiens, Espagnols, Français, Suisses, Russes, Allemands, Hongrois, en plus du 5 % de la population qui est d'origine africaine, depuis l'abolition de l'esclavage en 1813. Le dernier bateau avec 1300 familles suisses (Émigrants) est arrivé en Uruguay en 1917.

Mais, à partir des années 1960, j'étais alors un adolescent de 12 ans, les choses se sont dégradées dans la Suisse de l'Amérique latine, et un peu partout en Amérique du Sud, ... et ma génération n'a pas supporté les injustices sociales, encore moins la crise

Séance ordinaire du 22 juin 2006

économique et nous les jeunes, nous nous sommes révoltés, je me suis engagé d'abord dans la résistance à l'âge de 15 ans, et plus tard dans le maquis.

Ça a été une époque de révolte révolutionnaire, deux fois j'ai été emprisonné, j'ai reçu une balle dans une jambe en 1969, ... et le pays vivait depuis deux ans en état de siège interne, jusqu'au coup d'Etat de 1972 donné par des militaires d'extrême droite. Après, j'ai dû m'exiler au Chili du Président Allende, et une année plus tard, de nouveau, je me suis trouvé à Santiago durant le bombardement du Palais de la Moneda, et confronté à la répression brutale déclenchée par l'armée de Pinochet contre le peuple chilien et contre les réfugiés politiques vivant à Santiago.

Je suis parti comme réfugié en Argentine, et encore une fois, la situation là-bas a été terrible : la répression, les disparus, la violence. Alors les Nations Unies nous ont transférés, nous les latinos, en Europe, et je suis arrivé en France, à Paris, où j'ai vécu un certain temps, jusqu'à mon transfert de réfugié politique à Genève.

Je suis arrivé en février 1978, à la gare de Cornavin, et j'avais seulement un bagage à main, quelques livres et 50 francs français. C'est ainsi que Genève est devenue pour moi ma terre d'asile. J'ai commencé à travailler tout de suite, ainsi qu'à étudier à l'IUED. Je n'ai jamais reçu un centime d'aucun office d'aide aux réfugiés, je n'en avais pas besoin. Je n'ai jamais sollicité aucune forme d'aide financière.

A Genève, par la suite, j'ai travaillé longtemps dans le secteur social auprès de jeunes et d'enfants en difficulté, durant presque 18 ans. Ensuite, j'ai été chef d'un service social pour adultes de 1994 à 1998. Durant tout ce temps, j'ai continué à être un militant, dans la solidarité avec l'Amérique Latine, puis au Parti socialiste où je me suis intégré en 1996.

Ainsi le peuple de Lancy m'a élu Conseiller municipal depuis 1999 et dans mon parti, un collègue m'a fait la confiance et m'a nommé Vice-président du PSG cantonal entre l'année 2000 et 2004. Ce soir, c'est mon premier jour à la présidence de cette assemblée et sauf coup d'état, jusqu'à fin mai 2007. Ainsi je l'espère.

Mais je tiens à vous dire ce soir merci, merci aussi parce qu'en 1993, j'ai été adopté citoyen suisse. En effet, j'étais orphelin de patrie et vous m'avez adopté dans la grande famille helvétique.

Alors j'ai le privilège d'avoir été adopté et d'avoir deux cultures, et pour moi je suis riche, riche parce que je peux m'asseoir entre deux chaises. Je peux avoir mon derrière entre deux chaises et c'est très confortable !

C'est-à-dire que je peux me coucher, m'appuyer d'un côté, voire m'installer très confortablement d'une manière ou d'une autre. Je veux dire par là, Mesdames et Messieurs, prendre le meilleur de ces deux cultures.

Alors vous avez remarqué, qu'en plus de deux chaises, maintenant j'ai aussi un fauteuil. Pour un ancien orphelin de patrie, je trouve que c'est pas mal...

Je me souviens qu'à l'époque où je devais aller pointer dans ma condition de réfugié politique - il s'agissait des contrôles au Contrôle de l'Habitant - une personne était chargée de mon dossier, M. Renk, un fonctionnaire d'origine suisse alémanique, très strict et d'un âge avancé, chargé de mon dossier, me disait en toute bonne foi, et en confiance : « M. Perez, vous êtes jeune, blanc et universitaire, nous avons besoin de

Séance ordinaire du 22 juin 2006

vous... ». Alors ce soir, j'ai une petite pensée pour M. Renk, compte tenu de ce que je suis devenu à Lancy avec le temps et ce soir en particulier. Je rends hommage à ce fonctionnaire pour m'avoir encouragé tant de fois, il y a déjà plus de 25 ans en arrière.

Entre nous, je n'ai jamais compris pourquoi, à l'époque, il y avait à Genève le Bureau des Autos et le Contrôle de l'Habitant, comme l'avait fait remarquer M. Segond. Mais je suis aujourd'hui convaincu que mon contrôleur travaillait plutôt pour le Bureau des Habitants. Le contrôle, pour M. Renk, était une affaire réservée aux voitures et pas aux êtres humains.

Voilà, je suis aujourd'hui, tout comme vous, avant tout un élu, et j'espère honorer correctement ma fonction de président, ici dans la maison de Charles Pictet de Rochemont, homme politique, diplomate et artisan de l'entrée de Genève dans la Confédération en mai 1815, et qui en 1816 a encore réussi à faire intégrer 24 communes savoyardes et sardes dans le territoire genevois.

Mais il a aussi été éleveur de moutons dans les 75 hectares de terres à Lancy, ici autour de notre Mairie, et il a également été agriculteur. C'est lui qui a introduit à Genève une plante de l'Amérique latine : le maïs. On dit qu'il travaillait lui-même aux champs et qu'il accordait le plus grand soin au maïs... cette plante de l'Amérique latine qui pousse sur les terres de Lancy, pour la première fois à Genève vers 1820.

Chaque fois que j'entre à la Mairie, je pense à Charles Pictet de Rochemont. Mais chaque fois que j'entre dans cette maison, je pense aussi qu'elle a servi durant de longues années de maison et foyer pour des enfants et aussi des enfants orphelins.

Alors, voilà, je vous invite toutes et tous mes collègues du Conseil municipal à vous inspirer durant cette dernière année de législature communale de l'esprit de cette demeure, de son histoire, de notre rôle à Genève, des enfants de Lancy et de continuer à écrire de belles pages dans l'histoire de Lancy. Ainsi je termine, et je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon accent... j'ai encore du maïs dans la bouche.

Mille excuses pour avoir abusé de notre temps de travail et merci de m'avoir écouté.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Je vous renvoie les félicitations que vous nous avez envoyées. Je vous les renvoie par sympathie pour votre élection à cette présidence.

Le Conseil administratif a décidé de verser Fr. 5'000.-- par le biais de Caritas pour lutter contre les conséquences du séisme qui s'est passé à Java il y a quelques semaines pris dans le fonds de bienfaisance.

Vous avez lu certainement dans la Feuille d'avis officielle ou dans d'autres journaux que le référendum contre le centre socioculturel a été agendé au 22 octobre. Je rappelle à tous les partis et à d'autres groupements qui seraient intéressés, que la prise de position est relativement rapide, elle est au début septembre, donc ne la ratez pas, si vous voulez que votre nom figure dans les avis officiels.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Vous avez sur vos pupitres le compte rendu de l'administration municipale 2005. Les gens observateurs et qui sont là depuis un certain temps ont remarqué qu'il est légèrement plus mince, c'est une volonté de ne pas l'alourdir. Vous savez que ce compte rendu de l'administration municipale, qui vous arrive pour la première fois à mon avis, seulement 6 mois après la fin de l'année, d'habitude c'était aux mois de septembre, octobre, joue un rôle qui nous laisse un peu songeurs, mais néanmoins, c'est la loi, nous le faisons, nous l'avons un peu allégé, et il reste quand même pour certaines personnes, un document extrêmement intéressant. Je vous souhaite une bonne lecture.

M. LANCE : J'ai deux informations. D'abord, le Service des votations et élections nous a demandé de rappeler aux présidents de bureaux des locaux de vote qu'ils doivent impérativement attendre la police dans leur local pour leur remettre l'urne. Il est constaté, en effet, que des présidents se rendent au restaurant dès le dépouillement terminé et demandent à la police d'aller chercher l'urne dans l'établissement. En conclusion, nous demandons aux futurs présidents de respecter cette façon de procéder.

Ensuite une information culturelle, vous rappeler les Danses en Eté organisées par l'Association pour la Danse Contemporaine qui auront lieu au bas du parc Bernasconi du 5 au 15 juillet, tous les soirs à 21 heures sauf le 10 juillet. Vous pourrez y admirer Le Vilain Petit Canard de la compagnie Buissonnière de Cisco Aznar.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 5 avril et 7 juin 2006
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

Droit de superficie pour la Coopérative de Lancy-Square
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Pour mémoire, l'octroi pour ce droit de superficie a été voté par le Conseil municipal il y a environ un an. La modification consiste en un remaniement parcellaire, soit un ajustement technique des numéros de parcelles, qui permettra de sauvegarder les droits à bâtir des propriétaires qui voudraient construire ensuite. Sur le fond, rien ne change, il ne s'agit que de détails, la surface n'est pas modifiée.

M. Lavizzari, promoteur, rappelle que plusieurs projets sont regroupés sur ce périmètre : une coopérative d'habitation, un immeuble en loyers libres, la maison de la sécurité, un hôtel et des bureaux. Les projets vont démarrer très vite.

Un énorme travail a été élaboré pour ce remaniement et les promoteurs se sont associés avec Maître Terrier pour établir ce document.

Le principe de base de la modification est que les bâtiments, dont la coopérative, sont

Séance ordinaire du 22 juin 2006

construits sur des parcelles dominantes, tout le reste des terrains passe en copropriété. Les parcelles ont été réunies pour être redivisées de manière à rendre la répartition des charges et l'entretien du périmètre plus aisé. L'immeuble de la coopérative pourrait commencer en juillet et la demande d'autorisation définitive de construire pour l'hôtel et les bureaux, qui seront occupés par l'entreprise Losinger, est prête à être déposée. Le 60 % du PLQ pourrait être ainsi réalisé en une fois. Reste une préoccupation quant à l'accès au chantier pour lequel il faudra solliciter les propriétaires des parcelles situées à l'arrière du périmètre.

A la question d'une commissaire de savoir si les promoteurs verseront une somme d'argent pour cette modification de droit de superficie, M. Lavizzari répond par la négative car il s'agit de l'assiette qui change et non pas du nombre de m2 au plancher.

Il est encore précisé que pour l'immeuble « Coopérative », les soumissions sont en cours et actuellement le coût de construction a été validé à 80 %, car il reste des incertitudes quant à l'évolution des coûts de construction. D'autre part, M. Lavizzari précise que le concept Minergie a été intégré et cela a un coût certain. Une subvention étatique sera octroyée pour ce projet. M. Lavizzari rappelle que les projets Minergie peuvent compenser le surcoût qu'ils entraînent par un taux d'occupation supérieur à 10 % de ce qui est prévu dans le PLQ.

Le Président de la commission estime que les privés devraient également bénéficier de ces subventions pour des projets analogues.

Le projet d'arrêté ne peut être voté le 5 avril, le tableau des mutations n'étant pas terminé par le notaire.

Séance du 7 juin 2006 - Le vote de cet arrêté va permettre le démarrage du chantier de la coopérative.

Il est rappelé lors de cette séance qu'il s'agit uniquement d'un remaniement parcellaire très compliqué. Le projet n'est en rien modifié.

L'arrêté avec le tableau des mutations est approuvé à l'unanimité par la Commission.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais reposer la question que j'avais déjà posée en fin de séance à ce propos. Puisque maintenant, nous votons cet arrêté et que c'est l'occasion de s'exprimer, à quel moment, pourrions-nous nous exprimer sur l'architecture, de ce qui est prévu, et qui peut intervenir sur ce problème d'architecture ? Jusqu'à présent, c'était ou trop tôt ou trop tard. J'aimerais bien que nous ayons une concertation par rapport à l'architecture de ce projet.

M. BAERTSCHI : Mme Buunk-Droz, vous avez vu que la requête en autorisation de construire a été donnée, les plans étaient à consulter, je les ai dans mon bureau. Je vous les montre volontiers, mais il faut reconnaître que, dans ce cas-là, il y n'y a pas de commission qui se détermine sur la qualité de l'architecture, là aussi sachant que ce sont des plans. Tout ce que je peux vous proposer c'est de venir voir les plans qui sont les plans de l'autorisation de construire qui a été donnée.

Mme JELK-PEILA : Je souhaiterais obtenir une réponse. Il ne me semble pas que l'on puisse intervenir sur l'architecture dans les zones de développement, si je ne me trompe pas. Il me semble que la Commission de l'aménagement du territoire, quand

Séance ordinaire du 22 juin 2006

on nous présentait quelque chose, si cela avait été avalisé au niveau cantonal, on pouvait trouver beau ou pas beau, mais on ne pouvait pas modifier l'architecture.

M. BAERTSCHI : En effet, les compétences du Conseil municipal s'arrêtent, si on peut dire, au plan localisé de quartier. Après, il y a une requête en autorisation, et ensuite une autorisation qui est donnée dans la Feuille d'avis officielle et vous n'êtes pas consultés. Nous ne construisons pas nous-mêmes, ce sont d'autres gens qui construisent et chacun peut consulter les plans. Ce sont les plans où nous avons les façades, mais ce sont évidemment des dessins, on peut faire cela en 3D, mais on sait que c'est aussi trompeur, donc nous en sommes là actuellement. Vous ne pouvez pas vous prononcer sur la qualité de l'architecture, le gabarit a été défini, l'assiette aussi et pour le reste, nous souhaitons que les architectes fassent quelque chose de très beau.

M. CHOBASZ : Juste un complément pour très clairement affirmer que, dans toutes les requêtes en autorisation de construire déposées sur la commune de Lancy que le Conseil administratif préavise dans le cadre des prérogatives qui lui sont accordées en regard de l'élément architectural ou du caractère esthétique d'une construction, nous pouvons évidemment faire état ou souligner le caractère inesthétique du projet, mais notre préavis communal, en tant que tel, n'a qu'une importance relative face au préavis de la commission d'architecture qui est formellement prévu par la loi sur les constructions. Cette commission d'architecture est une commission, comme son nom l'indique, composée de spécialistes élus pour 4 ans et dont le rôle est de préavisier précisément toutes les requêtes en autorisation de construire qui leur sont soumises sous l'angle de l'esthétique ou de l'intégration. C'est par conséquent, cette commission qui a un rôle prépondérant sur le caractère esthétique ou non d'une construction beaucoup plus que le préavis d'une commune.

Je voudrais encore préciser que ce que je viens de dire pour la commission d'architecture vaut, en zone protégée, pour la Commission des monuments, de la nature et des sites.

L'arrêté 6) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS
Séance du 8 juin 2006 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER

a) Election du Président et du Vice-président

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Président sortant, M. Guillermin, est représenté. Un commissaire désire s'abstenir suite à certains propos tenus par ce président et demande le vote des commissaires. Le Président est élu par 7 oui et 2 abstentions.

Le Vice-président M. Studer est élu par acclamations !

Le Président remercie les commissaires et estime que le climat interne à cette commission s'est détérioré depuis peu. Il estime que toutes les opinions peuvent être exprimées, mais en restant courtoises. En cas d'excès, il n'hésitera pas à suspendre

Séance ordinaire du 22 juin 2006

les débats si nécessaire, mais compte sur la bonne volonté des commissaires et les en remercie

**b) Ecole de la Caroline – Rénovation-transformation
Crédit d'étude (Fr. 140'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz informe les commissaires que ce projet de rénovation s'inscrit dans la droite ligne des travaux menés à l'école du Bachet. L'école de la Caroline étant plus vaste, elle nécessitera un plus grand crédit. Le crédit d'étude devra permettre entre autres d'apporter des réponses à la question du restaurant scolaire, installé actuellement de manière provisoire dans l'aula de l'école.

M. Rudaz du Service des travaux et constructions explique que la rénovation de l'école du Bachet servira de référence pour la rénovation des écoles de notre commune. Les travaux de rénovation porteront sur le changement des menuiseries des fenêtres extérieures, le remplacement de briques en façade sera moins important qu'au Bachet et les isolations des contrecœurs en béton seront effectuées.

Ces travaux nécessitent de vider un bloc de l'école et les enseignants déménageront dans 2 pavillons provisoires. Ce chantier permettra de remettre tous les plans à jour. En collaboration avec la commission des monuments et des sites, la salle des maîtres sera agrandie et le restaurant scolaire réalisé. Cette rénovation n'entrera pas dans le cadre des écoles témoins et la commune devrait avoir une marge d'intervention plus grande pour cette future réalisation. Le crédit de construction pourrait être présenté en mars 2007, si les études avancent. Il est précisé que les honoraires d'architectes du Service des travaux et constructions représentent 7 % de l'ensemble.

Un commissaire pensait qu'un compromis avait été trouvé en matière de patrimoine architectural et de rendement énergétique. Les réponses de compromis avec la CMNS et de pose de double-vitrages ne satisfont pas ce commissaire qui regrette que l'on n'aille pas jusqu'au bout du raisonnement énergétique.

Un autre commissaire pensait que seule l'école du Bachet serait soumise aux contraintes rigoureuses de la CMNS, ces dernières n'étant pas des œuvres de Le-Corbusier. Si la CMNS et l'Etat ont des exigences, qu'ils les paient ! Il demande que l'étude établisse le coût de la rénovation sans tenir compte des exigences extérieures, de façon à savoir combien coûtent ces dernières à la commune.

M. Chobaz intervient et considère que ce commissaire se met en conflit avec la loi, la CMNS étant seule compétente à ce jour. Les écoles du Bachet et des Morgines sont soumises à l'inventaire, pour les autres écoles plus grandes, la commune ne souhaitait pas que les exigences de la CMNS s'appliquent.

Le commissaire rappelle que la loi fixe aussi des limitations de coût et aimerait que deux solutions soient présentées.

Le Service des travaux et constructions précise qu'une combinaison bois-métal pour les fenêtres a été retenue. Les interventions sur les murs seront ponctuelles, en fonction de l'étude. Une solution d'un doublage extérieur avec des panneaux céramique ne serait pas indiquée dans le contexte d'une école. Le poste de géomètre

Séance ordinaire du 22 juin 2006

apparaît de façon à cadastrer les aménagements extérieurs qui ne l'ont jamais été.

Le projet d'arrêté est accepté par 8 oui et 1 abstention.

L'arrêté 7b) est accepté par 31 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Président propose que l'examen des courriers adressés par un commissaire soit reporté en septembre.

Un commissaire pose la question des procédures AIMP pour les Courtillets et la Maison de la sécurité et il lui est répondu que les appels d'offre avaient été faits selon ces conditions.

Un commissaire demande si M. Zurn, directeur de la Fondation du Stade de Genève était employé de la société Aton Développement SA auparavant. M. Chobaz répond que M. Zurn travaille toujours pour Aton Développement mais qu'il n'est pas directeur de la Fondation du Stade. La fondation n'a que 2 employés dont un à 80 % et recourt à des mandats ponctuels auprès de la société Aton.

Deux remarques sont faites, l'une sur l'état du toboggan du parc Louis-Bertrand, l'autre sur la couleur du toboggan de la piscine de Marignac.

M. Chobaz informe que le Conseil d'Etat a promulgué un arrêté concernant le projet d'EMS aux Mouilles et que l'autorisation de construire devrait être délivrée prochainement.

Un commissaire demande si les arbres abattus dans le cadre du passage souterrain de l'avenue des Communes-Réunies seront remplacés et un autre quel est le coût des installations techniques de la station de pompage.

Il est répondu que les arbres seront replantés cet automne et que les prix du pompage des eaux seront communiqués pour la prochaine séance.

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**Séance du 8 juin 2006 –****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 12 juin 2006 –****Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ**

Chantiers divers – Boucllement des comptes

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Président se réfère au document reçu par les commissaires et rappelle que seuls les crédits qui présentent des dépassements nécessitent un vote. Il est précisé qu'il faut considérer la dépense brute et non la dépense nette.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

M. Chobaz nous informe que le chantier de la salle omnisports du Petit-Lancy n'est pas encore bouclé, suite à de nombreuses erreurs sur ce projet, mais le crédit présentera un solde nettement positif.

En ce qui concerne la rénovation de l'ancienne école datant de 1911, des travaux complémentaires ont été nécessaires et un dépassement de crédit est à prévoir. Le chantier touche à sa fin, les concierges ont réintégré leur appartement et l'école sera prête pour la rentrée.

Le président débute l'examen du dossier de bouclage des comptes : Crédits 2.1. Clos 14 achat parcelle / 2.2. Gué 79 achat parcelle / 2.3. Ecole du Bachet de Pesay réfection bassin de natation, rien à signaler.

Crédit 2.4. Ecole des Palettes remise en état salle de gymnastique, a bénéficié d'une subvention du Sport-Toto de Fr. 15'000.--.

Crédits 2.5. Pont chemin Sous-Bois élargissement / 2.6. Bibliothèque informatique achat matériel / 2.7. Cimetière 26 achat parcelle / 2.8. Extension groupe scolaire du Petit-Lancy crédit d'étude architecte / 2.9. Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy crédit d'étude ingénieurs spécialisés / 2.10. Extension groupe scolaire Petit-Lancy construction école A / 2.11. Viaduc des Grandes-Communes crédit d'étude / 2.12. Viaduc des Grandes-Communes travaux de réfection, rien à signaler.

2.13. Alarmes bâtiments communaux, crédit d'étude - dépassement

M. Côte informe que les heures d'études avaient été sous-estimées et qu'il manquait environ 60 heures pour cette étude. Les commissaires acceptent à l'unanimité ce dépassement.

M. PEREZ IRIARTE : Merci de respecter les formules de politesse dans cette assemblée.

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit mon collègue, nous nous sommes entendus que je serai très synthétique et que la commission des travaux et constructions donnerait les détails.

En appréciant la bonne gestion des comptes, la commission se prononce sur les 4 chantiers qui font l'objet d'un dépassement de crédit. Le bouclage n'est parfois possible que lorsque les subventions sont arrivées. Tous sont votés à l'unanimité.

Pour les alarmes des bâtiments communaux, le crédit est accepté.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. AUGSBURGER présente le sujet : 2.14. Piscine municipale de Marignac crédit d'étude 1ère phase / 2.15. Cimetière du Grand-Lancy agrandissement colombarium / 2.16. Eclairage public réfection / 2.17. Crèche les Couleurs du Monde achat villa / 2.18. Ecole des Palettes réfection salle de gym / 2.19. Petit-Lancy Nord-Sud zone 30 km/h / 2.20. Chemin Vendée réfection, rien à signaler.

2.21. Maison Civiq locaux-pavillons provisoires Palettes

M. Chobaz rappelle que ce sujet a déjà été discuté. Un commissaire regrette que rien n'ait été dit avant le vote de principe sur le prochain agrandissement de cette maison. Les commissaires acceptent à l'unanimité ce dépassement.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Les commissaires acceptent à l'unanimité le point 8b) pour Fr. 54'817.95.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. AUGSBURGER présente le sujet : 2.22. Champs-Gottreux espace public / 2.23. Service des parcs et promenades achat de 3 véhicules, rien à signaler.

2.24. Place de jeux réfection

Les commissaires acceptent à l'unanimité ce dépassement.

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Pour les places de jeux l'arrêté de Fr. 467.10 est accepté à l'unanimité

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. AUGSBURGER présente le sujet : 2.25. Déchetterie enterrée aménagement / 2.26. Avenue Eugène-Lance modification du trafic / 2.27. Avenue Eugène-Lance assainissement chaussée et collecteurs / 2.28. Avenue Eugène-Lance modération du trafic étude / 2.29. Avenue Eugène-Lance modération du trafic / 2.30. Quartier des Maisonnettes étude travaux routiers et collecteurs / 2.31. Quartier des Maisonnettes travaux routiers et collecteurs / 2.32. Avenue des Grandes-Communes réaménagement chaussée / 2.33. Route de St-Georges collecteurs EP et trottoir / 2.34. Chemin de la Colline modération trafic et trottoir, rien à signaler. 2.35. Grange Navazza étude / 2.36. Grange Navazza transformation / 2.37. Parc Navazza-Oltramare étude / 2.38. Parc Navazza-Oltramare aménagement 2ème étape, rien à signaler.

2.39 Parc Navazza-Oltramare aménagement secteur A

M. Chobaz rappelle que les raisons des dépassements ont déjà été clairement expliquées et que le résultat est probant. Les commissaires acceptent ce dépassement de crédit à l'unanimité.

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : En ce qui concerne le parc Navazza-Oltramare, il s'agit de Fr. 650'290.75, l'arrêté est accepté.

Concernant ce dernier point, un commissaire demande si la commune peut se retourner contre l'architecte-urbaniste à cause du dépassement. La seule possibilité a été d'obtenir un rabais sur les honoraires.

L'arrêté 8d) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. AUGSBURGER présente le sujet : 2.40. Grange Navazza achat mobilier, rien à signaler.

2.41. Groupe Recluses, blocs A-B-C-D travaux de rénovation

Le président demande des explications sur le fait que l'on obtienne 1,7 million d'économies.

M. Côte explique que des honoraires de mandataires avaient été prévus pour que les travaux démarrent en même temps, le Service des travaux et constructions ne pouvant assumer ce travail ! Les autorisations de construire ayant été contestées par certains locataires, les travaux ont dû être échelonnés. Les économies ont été faites sur les honoraires d'architectes et sur les intérêts intercalaires.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

2.42. Groupe Recluses blocs 9-11-15-17 installation de capteurs solaires / 2.43. Avenue du Petit-Lancy 8-10-12 travaux de rénovation / 2.44. Avenue du Petit-Lancy installation de capteurs solaires, rien à signaler.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 12 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Monique BUUNK-DROZ****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Pierre-Alain Volery est réélu comme Président de la commission pour une année et M. Karel Studer comme Vice-président.

**b) Présentation et approbation des comptes de la Fondation communale
pour le logement de personnes âgées**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Föllmi, excusant l'absence de Madame Wolf, directrice de la Résidence de la Vendée, commente les comptes de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées.

L'année 2005 a surtout été consacrée à la préparation de la séparation de l'exploitation et des murs de la Fondation, devenue effective au 1^{er} janvier 2006.

Le litige de la Fondation avec l'OCPA, vu l'obligation des EMS de fonctionner en utilisant tous les moyens à leur disposition et l'impossibilité de recourir lorsque l'on est subventionné par l'Etat, a été classé.

Le projet de l'EMS des Mouilles, à la suite de simulations financières, est confirmé comme réalisable et viable.

Une provision demandée par l'Inspectorat cantonal des finances, ainsi qu'une rente pour la superficie du terrain, comme subvention de la commune, la disparition de provisions constituées ont été incluses dans les comptes, qui donnent un résultat positif de Fr. 270.000.--. La Résidence compte 64 lits, ainsi qu'une chambre pour l'accueil temporaire. Le taux d'occupation est de 99,36 % et la moyenne d'âge 87,3 ans. Le personnel est stable avec 67,1 postes à plein temps, soit 92 personnes. La formation continue est encouragée.

Aux questions posées par les commissaires M. Föllmi répond que des congés de longue durée ont nécessité l'engagement de personnel remplaçant.

- Les formations continues sont financées par l'institution et la fédération genevoise des établissements sociaux ou par l'Etat.
- En ce qui concerne le calendrier de construction de l'EMS des Mouilles, l'autorisation de construire paraîtra en juin dans la FAO ; la construction pourrait débuter en automne.
- Les subventions de l'Etat sont encore difficiles à prévoir, vu l'indisponibilité du budget de 2006, les engagements sur 4 ans et l'adaptation des mécanismes

Séance ordinaire du 22 juin 2006

- salariaux. De plus il faut compter le loyer de la Résidence. Une réponse est encore attendue en ce domaine.
- Il ne faut pas confondre les prestations OCPA versées aux particuliers avec celles versées sous forme de subvention. L'OCPA ne contrôlera plus les finances des EMS que tous les 7 ans. Les fiduciaires s'en chargeront.
- Il semble régner une bonne ambiance de travail au sein de la résidence, d'après le rapport de la présidente. A noter que la classification P.L.A.I.S.I.R évalue le temps de soins passé auprès des résidents et le personnel nécessaire, sans autre signification.
- Les comptes de la Fondation sont approuvés à l'unanimité, avec remerciements aux employés pour le travail accompli.

Mme JELK-PEILA : Je voulais simplement signaler que je m'abstiendrai lors de ce vote, étant membre du conseil de la Fondation.

Vote de principe accepté par 31 oui – 0 non – 1 abstention.

c) Les Courtillets : acquisition de la parcelle de la Paroisse protestante (Fr. 1'202'300.--)

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : L'acquisition de la parcelle des Courtillets a été votée par le Conseil municipal le 23 janvier 2003, portant sur une superficie de 1894 m2 ainsi que la salle de paroisse.

Les intentions de la paroisse protestante ayant évolué, puisqu'elle préfère garder la maison, soit 332 m2, pour y installer un lieu de culte et vendre le reste du terrain, un nouvel arrêté est nécessaire. La transaction est basée sur un prix théorique de Fr. 650.-- le m2. La parcelle est en zone 4, où le coefficient est de 0,8.

Le but de la commune est de créer du logement abordable pour les citoyens. Le prix intégré dans le plan financier de l'immeuble sera le prix réel. La commune a demandé un droit de préemption sur la maison. Le projet d'arrêté (chiffre corrigé, soit Fr. 1'202'300.--) est accepté par 9 voix et une abstention.

M. PEREZ IRIARTE : Comme il s'agit d'un achat par la commune, la majorité qualifiée est demandée compte tenu de l'article 7.6. du règlement, je suis donc tenu de voter.

L'arrêté 9c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Suite à donner à la forme juridique du bâtiment « Le Point Virgule »

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Le point sur le bâtiment du Point-Virgule ne sera pas un vote, comme prévu, mais une information, étant donné ce qui suit.

A la suite de la proposition de M. Favre de mettre la maison en droit de superficie pour une durée de 35 ans en faveur de l'association et de lui accorder une subvention de Fr. 35.000--/40.000.-- par an, une étude a été menée par M. Kaeser.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Le droit de superficie est possible. Une banque pourrait accorder un prêt ou opérer une démarche de réalisation de gage sur le bien de la commune. Un prêt hypothécaire coûterait plus cher qu'un financement direct. La donation de la parcelle et du bâtiment avec subventionnement d'investissement, assortie d'un droit de réméré (droit d'emption du vendeur), serait une autre alternative. Cette proposition a été présentée au comité de l'association. En cas de disparition de l'association, le droit de réméré permettrait à la commune de récupérer le bâtiment.

Le comité de l'association est ouvert à toute proposition permettant de débloquer la situation.

Vu la situation nouvelle, les responsabilités techniques à trouver, les commissaires ont de la peine à prendre une décision, ce qui renvoie encore la décision en automne, au grand dam de certains.

Les travaux d'entretien sont accomplis de toute façon mais l'option de développement de l'accueil a-t-il bien été compris par le Conseil municipal ?

M. Côte rappelle l'historique de ce projet, la maison ne risquant pas de s'écrouler mais l'augmentation de la capacité d'accueil ayant généré cette demande d'investissement de Fr. 1'550'000.--.

Par 6 voix contre 2 les commissaires refusent de se prononcer.

Le document de M.Kaeser est envoyé dans les groupes, joint au procès-verbal rose.

e) Présentation des grandes lignes du budget des investissements 2007

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : En vue de l'établissement du budget, un document sur les grandes lignes du budget des investissements 2007 a été remis aux commissaires. Il s'agit d'intentions, qui se modifieront, les réalisations n'étant pas toujours effectuées.

Sont discutés :

05 Administration générale : Etude pour une vue d'ensemble de ce que l'on pourrait effectuer sur le périmètre de la Mairie

14 Incendie et secours : Y compris le projet de la maison de la sécurité.

21 Ecoles : Pour le futur développement du quartier de La Chapelle-les-Sciers

30 Culture : Etude d'aménagement des serres de la Villa Bernasconi et de la maison annexe.

34 Sports : Etude pour la réfection des vestiaires de la piscine et l'éventuel pont-promenade.

Le problème d'une réfection du pavillon de la Villa Tacchini est évoqué. Plusieurs options sont envisagées, dont une annexe du restaurant scolaire.

58 Aide sociale : une ligne de 1,6 mio est destinée aux travaux de la maison

« La Virgule »

6. Trafic : Cheminement piétons vers le Pont Vibert, en collaboration avec Carouge.

En ce qui concerne la passerelle Briques-Navazza, pour la sécurité des enfants, une somme était déjà prévue au budget 2006.

7. Protection et aménagement de l'environnement : Obligation d'adapter les routes communales aux exigences cantonales contre le bruit.

95. Villas et immeubles du patrimoine financier : Les Courtillets y figurent.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Divers renseignements sont donnés sur l'état de certains immeubles : Tressy-Cordy, avenue Louis-Bertrand, Pont-Butin 70.

Autres objets en intention : La caserne de la sécurité, une fois réalisée, sera transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif.

f) Divers

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : Le Grand Conseil a voté une loi concernant le fonds d'équipement intercommunal dans le cadre du transfert des charges du canton aux communes, ceci afin d'augmenter sa capacité de financement. Financement pour Lancy : 1,5 mio sur deux ans. L'association des communes genevoises discute actuellement avec l'Etat de nouvelles répartitions des charges.

**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 15 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****Achat d'une balayeuse pour le Service des parcs, promenades et maintenance
– Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La balayeuse achetée en début d'année, a une capacité de chargement de 2,3 m3. La balayeuse proposée aujourd'hui, a une cuve de capacité de 4 m3. Cette proposition d'acquisition se justifie par l'augmentation des salissures sur les voies publiques consécutives aux manifestations de plus en plus nombreuses et par l'importance que prennent certains axes autoroutiers, par exemple: la route des Jeunes.

Parmi les engins existant sur le marché, le Service des parcs, promenades et maintenance a choisi de tester deux modèles de balayuses, réputés fiables pour une utilisation sur notre sol. Les prix d'achat étant pratiquement identiques, le choix s'est fondé essentiellement sur les qualités à l'utilisation. M. Deschenaux précise que les moteurs de ces engins sont de véritables usines qui justifient leur prix. C'est donc la balayeuse Ravo 540 qui a été plébiscitée par les testeurs.

Suite à cette présentation, une seule remarque a été formulée concernant le prix élevé prévu à la décoration du véhicule. Il est justifié, nous dit-on, par la plus grande surface à traiter et par le message permanent et identique que l'on désire faire passer auprès de la population: « Pensez-y, pensez tri » !

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité

L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séances des 20 mars et 29 mai 2006 -
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

Séance ordinaire du 22 juin 2006**Projet de fonds d'art visuel communal**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : La ligne budgétaire actuelle pour l'acquisition d'œuvres d'art se monte à Fr. 10'000.--, une somme très modeste.

Un projet de création d'un Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy a été adjoint au procès-verbal de la séance de la commission de la culture.

Ce document a été élaboré pour Lancy par le Service culturel en s'inspirant et en comparant les expériences menées par d'autres communes

Alimentation du Fonds - Le service culturel a pris les règlements de divers fonds pour faire une comparaison. Selon les communes, les ressources affectées varient de 0,5 % à 3 % des crédits d'investissement votés. Le Fonds de la Ville de Genève est plus conséquent, mais sa situation et son fonctionnement sont différents.

Il était initialement envisagé d'allouer un pourcentage du montant des crédits d'investissements pour les travaux de construction ou de rénovation de bâtiments communaux. Or, après discussion avec le Service financier, il apparaît plus judicieux et plus simple de calculer un montant en fonction du nombre d'habitants dans la commune. Le modèle retenu pour Lancy est calqué sur celui en vigueur dans la commune de Confignon. En comptant Fr. 3.-- par habitant et par an, on arrive à une somme de Fr. 81'000.-- qui serait allouée à ce fonds chaque année.

Les assurances et le transport ainsi que l'entretien et la restauration des œuvres acquises ou déjà en la possession de la Ville de Lancy sont aussi du ressort du fonds et compris dans le montant proposé.

En principe, la totalité de cette somme doit être utilisée dans l'année, l'idée étant de ne pas accumuler d'argent. Toutefois, ce principe ne devrait pas être appliqué de manière trop rigide pour faire face à d'éventuelles acquisitions plus onéreuses.

Meyrin possède en parallèle de ce fonds une petite ligne budgétaire permettant de procéder à de petites acquisitions sans forcément passer par une commission.

Objectifs - Le but est de pouvoir, par le biais de ce fonds, contribuer à embellir les places et les lieux publics. L'objectif est de décorer les bâtiments de la commune et de favoriser des artistes locaux. La volonté est d'intégrer la question de la décoration et de l'installation d'œuvres dans les nouveaux bâtiments, dès le départ d'un projet de construction ou de rénovation.

Le Fonds pourra par exemple permettre l'intervention d'un artiste qui pourra collaborer directement avec l'architecte d'un projet de construction. Durant les années 1965-1975, M. Oberwiler, architecte des écoles de la commune, a collaboré avec des artistes de manière naturelle et spontanée, puis cette collaboration a été réglementée de manière plus stricte, avec des mises au concours. Les architectes ont moins de liberté dans les projets actuels, en raison des contraintes économiques auxquelles ils sont soumis. Ainsi, c'est souvent l'aspect extérieur des bâtiments qui pâtit des mesures prises pour réduire les coûts de construction.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Composition de la Commission - La composition de la commission consultative d'utilisation du fonds varie selon les communes, mais en général, un Conseiller administratif en fait toujours partie. En Ville de Genève, cette commission comprend 11 personnes. D'autres communes ont nettement moins de membres.

Pour la Ville de Lancy, la commission consultative dont la composition est précisée à l'article 7, inclut le Conseiller administratif, un représentant du Service des travaux et constructions, les deux délégués à la culture, en tant que membres permanents, ainsi qu'un membre du Conseil municipal, un artiste en exercice et un expert, en tant que membres temporaires. Cela fait sept personnes en tout, quatre membres permanents et trois membres temporaires.

La commission a une fonction consultative, le pouvoir décisionnel appartient toujours au Conseiller administratif en charge. Ceci est un élément commun à la plupart des règlements des fonds des autres communes.

Le règlement ne prévoit par ailleurs pas de fréquence de réunion, ni de date fixe, ceci afin d'éviter les contraintes. La commission de la Ville de Genève se réunit par exemple six fois par an, ce qui est relativement contraignant. Le règlement pour le fonds lancé en prévoit en tout cas une rencontre annuelle, avec la possibilité de séances supplémentaires selon l'importance des projets.

L'objectif du projet de règlement pour Lancy est qu'il soit simple et souple. Cette commission devra pouvoir fonctionner et être convoquée facilement.

Les décisions de cette commission consultative seront présentées à la commission de la culture.

Ce règlement peut être modifié en tout temps, adapté à l'usage, en fonction des réalités.

Appelée à se prononcer par un vote de principe sur la proposition de création d'un Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy, la commission de la culture accepte à l'unanimité.

M. LANCE : Vous avez reçu sur vos places un nouvel exemplaire de ce règlement du fonds d'art visuel de la Ville de Lancy. C'est une petite correction qui a été apportée suite à une remarque d'un Conseiller municipal, à la page 2, à l'article 7. Sur l'exemplaire que vous aviez en mains, il était mentionné le Conseil administratif délégué à la culture ou son suppléant. Vous aurez compris qu'il s'agit bien du Conseiller administratif délégué à la culture. Il n'y a pas d'autre modification par rapport à l'exemplaire que vous avez reçu.

M. AUGSBURGER : Si le projet est louable, nous revenons sur le fonctionnement du fonds d'art visuel, article 7.

Nous nous opposons à la répartition proposée pour la commission consultative, cette dernière étant beaucoup trop dirigée du côté de l'administration.

Nous proposons une modification de cette dernière en présentant :

- la direction au maire en exercice
- un représentant par groupe politique
- un représentant du service culturel

Séance ordinaire du 22 juin 2006

- un artiste extérieur
- un expert

De cette façon, tout sera plus limpide, chaque groupe étant représenté au sein de cette commission. En cas d'acceptation, l'article 9 devrait également être modifié dans le sens que le secrétariat sera assuré par un représentant du service culturel.

M. BAERTSCHI : Je découvre cet amendement, c'est gentil de penser au maire. Mais un maire, il change toutes les années, donc personnellement, je ferai un amendement à cet amendement, bien que je n'en aie pas la qualité bien entendu, qui est de mettre le Conseiller administratif délégué, si cela ne vous semble pas trop choquant, parce que le maire ne suit pas d'année en année les dossiers culturels.

M. AUGSBURGER : Si le Conseil administratif veut avoir qu'un seul représentant, c'est volontiers, mais si on peut présenter la suite avec des représentants par groupe politique, oui.

M. LANCE : Concernant la proposition de mettre qu'un représentant du Service culturel, je veux bien l'accepter, mais c'est un peu dommage car nos deux déléguées à la culture travaillent ensemble et je pense qu'il est bon qu'elles soient présentes à ces séances de cette future commission pour donner leurs avis, mais si ce Conseil municipal veut absolument qu'une seule déléguée à la culture soit représentée, je ne vais pas en faire une maladie.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Si j'ai bien compris cette commission voulait avoir une certaine souplesse pour pouvoir se prononcer dans le cadre de nouvelles œuvres, j'ai le sentiment que si on essaie de constituer une commission avec des représentants de chaque parti en plus du représentant de l'administration, cela devient ingérable en pratique.

M. PEREZ IRIARTE : Est-ce que c'est une motion d'ordre ?

M. AUGSBURGER : Je demande une proposition de modification de l'article 7.

M. PEREZ IRIARTE : Je mets au vote la proposition de M. Augsburger. La proposition est refusée.

Vote de principe accepté par 20 oui – 9 non – 3 abstentions.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séances des 9 mars et 6 juin 2006 -
Rapporteuses : Mmes Martine CASUTT et Hélène GIACOBINO**

**Soutien financier de la Ville de Lancy au Manège d'Onex
- Décision d'entrée en matière**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. René Longet, Conseiller administratif délégué de la Ville d'Onex nous présente le projet, ce manège existe depuis très longtemps. Il se trouve dans le Parc Brot, racheté par la commune d'Onex à la famille Brot en 1973, la Ville d'Onex est donc propriétaire du terrain et des bâtiments qu'elle loue au Tennis

Séance ordinaire du 22 juin 2006

club ainsi qu'au club hippique l'Eperon. Le Conseil municipal d'Onex a été saisi, il y a plus d'un an, pour une demande de crédit d'étude concernant le projet de mise en conformité de la halle équestre. L'étude a proposé plusieurs variantes de travaux, qui n'ont pas plu au Conseil municipal, celui-ci refusant de s'engager seul sur un projet chiffré à plus de Fr. 1 mio, alors que seuls 15 % des utilisateurs du Manège sont onésiens. Sur 700 usagers 93 sont d'Onex, 81 de Lancy les autres viennent surtout de la ville de Genève. Le Conseil municipal a donc exigé que la Mairie aille voir d'autres personnalités juridiques. M. Longet a donc entrepris diverses démarches, auprès du Fonds d'équipement communal, et auprès de la ville de Lancy. Pour l'instant, le Fonds s'est contenté d'accuser réception de la lettre d'Onex. Le manège a également sollicité la Fondation Babour, active dans le domaine de l'hippisme, la Fondation Wilsdorf, la loterie Romande et le Sport-Toto.

En collaboration avec l'Eperon, la structure associative qui sous-loue le Manège, la commune a élaboré une solution financière qui a été présentée à Onex, en séance de commissions réunies. Cette solution proposait que l'investissement, le crédit d'étude et le crédit de construction soient pris en charge par le manège. Cette proposition était assortie de deux conditions : la possibilité de passer de 40 à 52 chevaux en détention et la conclusion d'un nouveau bail de 30 ans, pour la durée de l'amortissement. Cet agrandissement du bâtiment est conditionné à un accord de la Commission des monuments et des sites (CMNS), mais celle-ci ne pourra se prononcer que sur un projet précis, qui ne peut être élaboré tant que le Conseil municipal ne lui aura pas donné son aval. C'est donc un serpent qui se mord la queue. Les Conseillers municipaux d'Onex n'ont pas voulu retenir la solution de financement proposée. Lors de cette séance de commission, M. Longet a annoncé qu'il était invité à s'exprimer durant la séance de la commission des sports de la Ville de Lancy. Le Conseil municipal d'Onex attend des nouvelles de ce côté pour voter le crédit d'étude. L'investissement brut, selon le montage final proposé est devisé à Fr. 1,2 mio environ. Un apport de Fr. 100'000.-- ou Fr. 200'000.-- serait perçu de manière très positive par le Conseil municipal d'Onex.

M. Longet tient à ce manège, qui est le plus proche du centre-ville, avec un accès facile par les transports en commun. Le sport hippique est par ailleurs de moins en moins élitaire. Un grand nombre des chevaux appartient au manège et sert pour les cours d'équitation ou les activités comme la thérapie par le cheval.

En ce qui concerne les variantes de rénovation, M. Longet précise qu'il faut tenir compte d'une variable importante concernant le nombre de chevaux en pension, qui n'appartiennent pas au manège et pour lesquels les propriétaires privés paient l'hébergement et l'entretien. C'est cette activité qui rapporte de l'argent. Les autres activités, comme les cours d'équitation, ne rapportent pas d'argent, car ils ne peuvent être facturés à prix coûtant. La mairie d'Onex serait favorable à une certaine flexibilité, mais certains membres du Conseil municipal onésiens semblent découvrir la rentabilité, l'exigent pour le manège et demandent donc des cofinancements. Mais cet objet ne fait pas partie du patrimoine financier, il s'agit d'un bien d'intérêt public et ne peut donc être considéré sous l'aspect de la rentabilité.

Une commissaire demande à M. Longet si la commune d'Onex a aussi orienté ses recherches au niveau fédéral, tenant compte du fait que l'ordonnance nécessitant les adaptations est fédérale. Elle songe aussi à des organismes tels que le World Wildlife Fund (WWF) et à la Société protectrice des animaux (SPA) pour obtenir des fonds. M. Longet répond qu'il y a deux raisons qui rendent les travaux nécessaires. D'abord, la vétusté des équipements actuels - il n'y a pas de problème de sécurité, mais des

Séance ordinaire du 22 juin 2006

travaux de remise à niveau s'imposent, en raison de l'âge des installations. Selon le droit du bail, le propriétaire se doit d'entretenir son bien. En ce qui concerne les nouvelles normes relatives à la détention de chevaux, celles-ci ne sont pas absolument impérieuses, faisant partie de l'ordonnance de révision sur la protection des animaux. La vétérinaire cantonale n'a pas imposé cette transformation, mais Mme Rod s'insurgerait sans doute de voir des travaux entrepris sans tenir compte des nouvelles normes. Il n'y a, à la connaissance de M. Longet, aucune subvention fédérale pour la mise aux normes des installations équestres. Mais toutes les pistes doivent être suivies.

Une autre commissaire demande si les statuts du manège seront modifiés, si un financement multiple se concrétise. Elle songe à la Fondation des Evaux comme modèle de structure. Elle demande quelle serait la contrepartie à une participation lancéenne. M. Longet propose en plaisantant de donner un bout du vignoble d'Onex à la Ville de Lancy. Plus sérieusement, il s'agit ici d'un cas particulier et la Ville de Lancy pourra de fait conditionner sa participation, mais M. Longet n'a pas de réponse à donner sur cet aspect pour l'instant, la situation n'étant pas habituelle. La Ville de Lancy pourrait approcher la Ville d'Onex avec une situation symétrique, relativement à une bibliothèque ou une piscine municipale. Cela sera l'ouverture de la boîte de Pandore de l'intercommunalité.

Un commissaire demande quel est le risque encouru par le manège, à terme, si la rénovation ne se fait pas. M. Longet répond que le risque est que la vétérinaire cantonale se fâche et fasse des pressions. Si aucun effort politique n'est consenti, il faudra à un moment donné se poser la question du maintien du manège. Le débat est politique, certains Conseillers municipaux ont décidé qu'ils ne veulent plus de ce manège, car ils ont une dent contre cette activité. M. Longet peut toutefois leur retourner l'argument que la commune d'Onex ne peut être seule à décider de cela, considérant l'impact supra communal du manège. Ces Conseillers municipaux renvoient donc la balle en demandant un subventionnement également supra communal.

La présidente trouve qu'il serait dommage que le manège disparaisse.

M. Chobaz demande aux commissaires de réfléchir aux seins des groupes avant de prendre position sur le sujet.

Mme GIACOBINO présente le sujet : M. Chobaz rappelle la présentation à la commission du projet élaboré pour l'avenir du manège d'Onex, propriété de la commune, par M. Longet, Conseiller administratif, et de la demande de soutien financier relative aux travaux de mise en conformité nécessaires de cette structure communale.

Des collaborations intercommunales existent déjà, et, dans le cas précis, il n'y a pas de doublon; la participation éventuelle de Lancy se ferait à titre d'investissement unique, exceptionnel; il ne s'agit en aucun cas de participer à la gestion du Manège.

Un commissaire demande si des réciprocitys sont envisageables; M. Chobaz précise que oui, par exemple nombreux sont les onésiens qui fréquentent la bibliothèque du Petit-Lancy, Onex ne disposant que d'un bibliobus; l'hypothèse d'une participation à son fonctionnement n'est pas à exclure.

A ce stade cependant, il lui paraît difficile de lier une entrée en matière sur le

Séance ordinaire du 22 juin 2006

financement du manège à tout autre objet; la question qui avait déjà été envisagée, se posera ultérieurement. Un bref rappel de l'activité du manège est ensuite fait : ce manège, qui est le seul manège public du canton est aussi celui qui est le plus proche de la ville de Genève; l'animation est extraordinaire, et sa localisation en zone urbaine permet une mobilité douce; 81 personnes viennent de Lancy, 93 d'Onex, 243 de la ville de Genève et 200 personnes d'autres communes.

Un commissaire demande quelle est la part des chevaux à disposition du public et la part des chevaux en pension; plusieurs variantes ont été étudiées, qui prévoient une répartition différente entre les chevaux en pension, qui rapportent, et les chevaux propriétés du manège, à disposition de tous pour les cours ou les animations.

M. Chobaz précise encore que le vote d'entrée en matière ne signifierait pas que la commune s'engage tout de suite sur un montant déterminé, car Onex doit encore s'engager plus avant sur ce dossier; une commissaire regrette d'ailleurs de ne pas savoir où en est le dossier à Onex.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité par la commission.

M. RICHERT : Un tout petit mot pour essayer d'encourager celles et ceux qui sont indécis sur la question. On a vu dans le rapport en fait ce manège d'Onex, c'est une institution tout à fait atypique en zone urbaine, elle est originale et conviviale, elle est sympathique, et elle est fréquentée par de nombreuses lancéennes et de nombreux lancéens, non seulement bien sûr pour les leçons d'équitation mais simplement pour le plaisir des yeux. On va se promener au parc Brot, on regarde le tennis, on regarde les chevaux, éventuellement les cavalières, et on a beaucoup de plaisir dans le parc, donc franchement, je pense qu'on peut effectivement entrer en matière d'autant plus que c'est une commune amie et que des réciprocitys sont tout à fait possibles.

M. BOSSHARD : Afin de ne pas allonger inutilement les débats de ce soir, nous rentrerons directement dans le vif du sujet, et je vous informe que le groupe Libéral-Radical refusera ce soir ce vote de principe.

En effet, on apprend que le Conseil municipal d'Onex a refusé ce crédit en l'état l'estimant trop élevé et demandant à l'Exécutif de trouver une collaboration intercommunale. Si l'on peut se féliciter de la volonté de développer la collaboration intercommunale, nous ne pouvons pas en l'état accepter celle-ci ce soir. Qu'en est-il par exemple de la participation de la Ville de Genève puisque M. Longet se base sur le fait que 93 clients sont d'Onex, 81 viennent de Lancy et 526 d'autres communes, dont la ville. Alors, en l'état, on devrait aussi solliciter les autres communes, et ce, même si M. Longet estime que cela est impossible.

Donc, au vu du peu de personnes habitant Lancy et fréquentant ce manège soit environ 10 %, nous ne pouvons pas, décemment dilapider les deniers du contribuable lancéen dans ce projet, alors que d'autres projets sportifs, profitant à une majorité de nos habitants, attendent un soutien de notre part. Nous voterons donc comme je l'ai dit, non à cette entrée en matière ce soir.

Mme CORMINBOEUF : Le groupe Démocrate-chrétien dira oui au vote de principe pour soutenir le manège d'Onex. En cas d'acceptation de ce vote de principe, les Démocrates-chrétiens proposent une étude avec la ville d'Onex d'intercommunalité telle que celle pratiquée aux Evaux. En effet, il est à relever que les usagers du manège proviennent des mêmes communes que celles qui financent la fondation des

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Evaux.

M. PAGE : Je voudrais quand même préciser que la commune de Lancy a déjà donné Fr. 3 mio + 3 mio à fonds perdus pour la Praille, où des gens de tout le canton, de tout le pays et même avec des vaches, participent et nous avons les frais de nettoyage, etc. que nous assurons, je crois qu'on a donné. A l'époque, j'avais posé la question au niveau des piscines à M. Chobaz parce que la commune de Meyrin faisait justement des prix spéciaux pour ses contribuables, soit les entreprises, soit les privés. Il m'avait dit, la piscine est ouverte à tout le monde, et bien que le manège d'Onex soit ouvert à tout le monde, puis s'il veut éventuellement demander Fr. 5.-- ou Fr. 10.-- de plus à ceux qui ne sont pas d'Onex, c'est leur affaire, ce n'est pas la nôtre ; qu'ils assument puisqu'ils ont ce manège. Nous, nous assumons aussi la piscine, ils sont les bienvenus à notre piscine, ils sont les bienvenus à notre bibliothèque, comme cela ça marche ou bien on change la politique à ce moment-là. Si on a des échanges à n'en plus finir, je ne crois pas que cela soit la bonne solution.

M. CHOBAS : Je vous entends bien. Erigeons des frontières communales de manière à ce qu'on puisse se protéger de nos voisins. Je trouve que cette approche-là est manifestement trop restrictive, à l'heure où on parle de la région et on parle beaucoup d'intercommunalité. Alors, quelques remarques en vrac par rapport à ce qui a été dit. Tout d'abord, s'agissant des propos de M. Page, qui tendent à opposer le stade de Genève au manège d'Onex, je rappelle une fois de plus, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore compris, que, en terme purement économique, les Fr. 6 mio investis sont récupérés sur 6 à 7 ans et que, en tant que tel pour la ville de Lancy, en tant que commune qui accueille des contribuables fiscaux c'est une bonne, voire très bonne opération.

Deuxième élément, le manège d'Onex. Effectivement, on peut dire que c'est une infrastructure qui appartient à la ville d'Onex. Par conséquent, il lui appartiendrait d'en supporter les coûts ou, a contrario, que si Lancy participait, toutes les autres communes devraient participer aussi. Je trouve que c'est une approche qui me paraît un peu frileuse. Aujourd'hui, nous avons un message du Conseil municipal de la ville d'Onex qui nous demande si nous sommes prêts à entrer en matière, qui nous demande de participer à un effort d'assainissement d'une infrastructure qui bénéficie aux Onésiens et à beaucoup d'autres citoyens du canton, qu'ils habitent Lancy ou ailleurs.

S'agissant de la Ville de Genève, je rappelle encore une fois, mais personne ne l'ignore que la Ville de Genève consent en terme d'équipements sportifs un effort qui bénéficie très largement à tous les citoyens du canton, qu'il s'agisse du vélodrome, qu'il s'agisse de la patinoire des Vernets, qu'il s'agisse de toutes les infrastructures sportives que la ville de Genève met à disposition, non seulement de ses habitants, mais de l'ensemble des citoyens de ce canton. Et le discours serait le même en matière culturelle.

Alors, à titre personnel, j'étais effectivement et je suis toujours opposé à ce qu'on fasse une différence entre les gens qui se présentent à la piscine de Lancy, qu'ils habitent Lancy ou qu'ils habitent ailleurs. Nous avons aussi une infrastructure qui est une infrastructure qui déborde les frontières de la ville de Lancy, qui accueille beaucoup de Lancéens, c'est vrai, mais qui accueille aussi beaucoup de gens qui viennent de l'extérieur de Lancy, et il ne me paraît pas justifié, dans le cadre d'une infrastructure qui déborde les frontières de la commune, de pratiquer des tarifs différents.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Je persiste dans ce point de vue je trouve que l'intercommunalité est bien belle dans les discours, mais qu'elle doit se vivre et qu'elle doit se pratiquer. Alors, entendons-nous bien, je l'ai dit devant la Commission, ce qu'on demande, ce que j'entends par vote d'entrée en matière, ce n'est pas un blanc-seing, ce n'est pas un chèque qu'on ouvre, c'est simplement un signe qu'on entend donner à la ville d'Onex. Le signe peut être effectivement : débrouillez-vous toute seule ou bien débrouillez-vous avec tout le monde, mais en tous les cas pas uniquement vous et nous. Ou bien ça peut être un signe qui consisterait à dire : nous sommes prêts à participer à cet assainissement de votre infrastructure qui bénéficie aussi à nos citoyens, nous sommes prêts en tant que tels à vous aider, à des conditions bien sûr qui restent à définir pour autant que vous régliez les problèmes fonciers qui sont à régler, pour autant que vous-même, en tant que ville d'Onex, vous ayez l'intention et la volonté clairement exprimées de continuer à prendre en charge cette infrastructure. A à ces conditions-là, nous sommes prêts à discuter d'une participation.

Ce vote d'entrée en matière, encore une fois, je ne le conçois que comme un signe, comme une réponse qu'on doit apporter, compte tenu de la demande qui a été formulée auprès de nous.

Vote accepté par 23 oui – 9 non.

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 7 juin 2006 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

**Plan directeur de quartier « Les Marbriers »
=====**

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La Commission reçoit les représentants du Groupement pour la sauvegarde du plateau de St-Georges, MM. Lasserre, Poggia, Michellod, Olofson, Eck, et M. Ogi, architecte.

M. Michellod rappelle que le Groupement avait transmis ses observations sur le projet cantonal de Plan directeur, dont il était peu satisfait. Le 8 février 2006, l'assemblée générale du Groupement a décidé d'élaborer un projet alternatif dont il a confié l'élaboration à un architecte, M. Ogi. Ce projet, qui reste conforme aux objectifs de densification fixés par le canton, a été présenté aux citoyens le 15 juin au Petit-Lancy.

M. Olofsson explique que le Groupement a demandé deux avis de droit au sujet des plans directeurs de quartier et des compétences des communes. Selon l'article 11bis de la loi sur l'aménagement du territoire, une résolution municipale a force contraignante. L'Etat propose, la commune se prononce. Les plans directeurs de quartier actuels sont très précis et s'approchent parfois des plans localisés de quartier (PLQ), ce qui lie PDQ et PLQ, et diminue la marge de manœuvre. Un PDQ adopté acquiert une force contraignante. Une demande de modification d'un PDQ comporte le risque que les modifications ne soient pas prises en compte.

La coutume observée voudrait qu'un PDQ refusé par une commune devienne un document interne à l'Etat n'ayant plus force contraignante. La commune a une compétence d'initiative : elle peut faire des propositions. C'est dans ce sens, par

Séance ordinaire du 22 juin 2006

exemple qu'elle a mandaté M. Oberson pour présenter les différents types de bâti possible. Ainsi donc, établir un PDQ va dans le sens d'une meilleure maîtrise du développement communal.

M. Lasserre explique que pour le Groupement, le contre-projet se doit d'apporter un plus dans le logement, la sécurité et une qualité de vie, de présenter une bonne adéquation entre équipements publics, activités commerciales et logements. Il doit apporter aux promoteurs la garantie de travailler sans entraves, dans un cadre non conflictuel.

Les modifications proposées par le Groupement permettent la réalisation d'un centre de logement de type villageois. Un des problèmes est constitué par le réseau primaire de circulation, en augmentation constante. Cette question du trafic de transit est au centre de tous les rapports antérieurs. Le Groupement propose à cet égard un détournement modéré de la route de St-Georges et le développement d'un réseau secondaire. Des zones de parking devraient être implantées, tant en sous-sol qu'en surface.

Les bâtiments regroupés autour d'une place villageoise abriteraient des surfaces pour des bureaux et des commerces. C'est là que seraient également les marbriers. Pour le Groupement, le projet prend en compte la mixité sociale tout en cherchant à attirer des habitants fiscalement « intéressants ». Le bâti respecte le parcellaire et permettrait une réalisation par étapes. En conclusion, le Groupement pense que son contre-projet est plus séduisant que celui du DT (ex DAEL) et nous engage à refuser ce dernier.

Quelques questions et remarques s'ensuivent entre municipaux et invités :

- La route de St-Georges serait derrière le centre d'habitation, à son niveau actuel, elle ne serait pas enterrée.
- Le tracé projeté pour le déplacement de la route de St-Georges passerait sur l'emplacement actuel des marbriers. Le projet n'en est pas encore à savoir comment réaliser ce déplacement : s'il y avait des conflits potentiels, le Groupement les résoudrait.
- Le contre-projet est, en effet, un peu en dessous du projet du Département pour la densité mais satisfait mieux le Groupement.
- Là où l'indice prévu est de 1,6, la densité du bâti est de 0,75 avec des immeubles de « R+5 ». Les parcelles ne sont pas acquises dans cette zone-là. (en face du crématoire).
- Comme pour les plus grands immeubles, la maîtrise du parcellaire n'est pas garantie, il ressort que, dans un avenir proche, seuls les petits immeubles sont réalisables.

2. Présentation par le Département du territoire -(Résolution) - Mme Lerch et M. Scilacci, du Département du territoire.

M. Scilacci rappelle que l'idée de départ était que ce dossier soit piloté par la commune de Lancy qui souhaite avoir une vue d'ensemble. On est maintenant à bout touchant : un secteur a été modifié, celui des Marbriers. Un concept énergétique a par ailleurs été ajouté dans le plan directeur.

Le Département avait été accueilli par la commission en septembre 2003 pour une présentation du rapport No 3. Le plan directeur a ensuite été mis en consultation. Il y a eu beaucoup de va-et-vient entre la Commune et le DAEL jusqu'en juin-juillet 2005

Séance ordinaire du 22 juin 2006

où une consultation publique a été ouverte. Suite à celle-ci, le projet a été mis à jour et adapté par un comité de pilotage qui regroupait représentants des autorités de Lancy et membres du Département. A la demande de la commune, une vérification qualitative a été initiée. On est aujourd'hui dans une phase de projet définitif, avec des différences importantes par rapport au projet initial de 1993. Le document actuel est supposé servir de référence pour les autorités municipales et le département.

Le vote d'une résolution municipale n'est pas soumis au référendum car il ne s'agit pas d'un plan d'affectation. Il peut être discuté. Il donnera une impulsion aux PLQ à venir, qui eux auront une force contractuelle.

Mme Lerch précise que dans le document, les entités A et B prévoient huit immeubles de logement qui seront articulés, avec les immeubles des zones F et G autour d'un espace central qui donnera son caractère à ce quartier.

La route de St-Georges est maintenue dans sa fonction, malgré toutes les observations faites par les habitants. On a renforcé la qualité des échanges à l'intérieur du quartier et des fiches pratiques ont été établies en fonction des observations de M. Oberson. Le système très rigoureux d'implantation du bâti a été confirmé dans la forme proposée. Il permettra de potentialiser au maximum les extérieurs et les systèmes de circulation. Même avec un espace bâti rigoureux, en alignement, une architecture de qualité est possible. La cohabitation des marbriers avec des logements n'est par contre pas possible comme l'a démontré l'étude mandatée par la Commune. Une option fondamentale a été prise avec leur maintien dans un périmètre donné. Celui-ci aura une affectation mixte regroupant les marbriers et des commerces. Il n'est pour l'instant pas dessiné plus précisément.

L'étude sur le concept énergétique, elle, a été financée par le Département du territoire. L'installation d'une sonde géothermique est proposée (cela est très novateur et n'est normalement appliqué que pour des maisons individuelles. Cette proposition devra être vérifiée par une étude ultérieure. Si ce document est adopté, il servira de manuel d'accompagnement pour les réalisations des 10 ou 15 prochaines années. Toute la nouveauté concerne les fiches « pense-bête » et le périmètre E.

Il ressort de la discussion qui suit :

- que des PLQ sont en cours pour le secteur A3 et le secteur B3. Ils sont soumis à l'approbation du plan directeur.
- Qu'un effort important a été fait pour créer des parkings relégués en bordure de l'espace central lequel ne pourra être accessible à des véhicules motorisés que pour des interventions d'urgence.
- Qu'une pression forte est exercée par les habitants mais que les PLQ tiennent compte des disponibilités foncières. Le Département aurait souhaité n'avoir à faire qu'un seul, voire deux PLQ. La commune de Lancy a accepté la suspension de la procédure afin de faire coller ces PLQ.
- Un échec de la résolution maintiendra de toute façon le secteur en zone de développement. Des architectes et des promoteurs talonnent le Département pour construire au plus vite.
- Par rapport au plan initial, le périmètre de la route de St-Georges est devenu le périmètre A4. Il n'y a pas de disponibilités foncières dans ce secteur pour l'instant. Il ne sert donc à rien de faire un plan plus précis aujourd'hui.

M. Scilacci indique que M. Moutinot avait lancé un train de PLQ à l'automne 2005, en accord avec un promoteur qui s'était manifesté. Quand un promoteur fait des plans,

Séance ordinaire du 22 juin 2006

c'est qu'il est certain d'obtenir les terrains concernés. Il n'en est peut-être pas encore propriétaire, mais il est au bénéfice d'accords lui assurant une maîtrise ultérieure. La maîtrise foncière n'est jamais totale à ce stade du projet. Les PLQ doivent eux être signés par les propriétaires des terrains concernés.

Les Départements concernés sont reconnaissants envers la commune de la très bonne collaboration qu'il y a eu sur ce projet et du fonctionnement du processus d'élaboration où chacune des parties s'est impliquée, pratiquement et financièrement.

Après le départ de Mme Lerch et M. Scilacci, la discussion s'engage.

La position des Conseillers municipaux est difficile, selon le Conseiller administratif délégué. Lui-même n'a eu vent du contre-projet des habitants que cette semaine et le temps manque pour donner suite à ce joli projet qui n'en est qu'à un stade embryonnaire. Il faudrait quelques années pour prendre en compte ce projet, qui n'est validé, ni par le Canton, ni par la Commune. Est-il réalisable ? On peut en douter tout comme des éléments apportés par rapport à la densité qu'il faudrait vérifier.

La commune souhaite la prise en compte d'un ratio de 50/50 en ce qui concerne les types de logements, libres ou en PPE et subventionnés, pour tenir compte de l'agrandissement de l'entreprise Procter & Gamble, 50 % des logements devraient donc être « libre ».

Si le Conseil municipal dit non au plan directeur actuel, il dit aussi non à toute réalisation rapide. Le Groupement, qui avait les informations en main depuis plus d'un an, recontacte la commune suite au dernier Conseil municipal, dix jours avant le vote de la résolution. De plus le Groupement aurait reçu du département un courrier du Département du Territoire indiquant que ce contre-projet arrivait bien trop tard. Si la proposition est sympathique, il n'en reste pas moins que, dans le détail, ça risque de se compliquer, notamment en ce qui concerne les expropriations liées à la déviation de la route de St-Georges.

Pour certains commissaires, il faut discuter quand bien même cela bloquerait le dossier pour 3 à 5 ans. La sagesse politique disent-ils voudrait qu'on intègre les propositions du Groupement dans l'élaboration du PDQ. Ce projet n'aboutira que par la concertation. Si la résolution est votée, on ira à la confrontation.

D'autres commissaires se sentent mal à l'aise avec ce contre-projet. Les représentants du Groupement ont commencé par dénigrer le plan proposé par l'Etat, pour se lancer dans une démonstration professorale et magistrale. Tout serait simple, même la modification du tracé de la route cantonale (qui n'est pourtant pas un sujet anodin). Cette forme d'arrogance dont a fait montre le Groupement en expliquant aux commissaires quelles étaient les compétences de la commission et du Conseil municipal a gêné certains.

Le Groupement a déjà été entendu, il y a un an. La deuxième demande d'être reçu, toute récente, a été honorée. La démocratie a donc bien joué son rôle.

La façon de procéder du Groupement constitue une forme de pression à laquelle il n'est pas admissible que les Conseillers municipaux soient soumis. Le document relatif au projet cantonal a été transmis, il pouvait être consulté et il y a eu des présentations publiques.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Il est essentiel pour les élus de prendre leurs responsabilités, même parfois en allant à l'encontre d'un groupement d'habitants. Dans cette affaire, la commune risque de perdre sa crédibilité et de se voir imposer un projet par l'Etat, qui passera par-dessus toute position. Les PLQ arriveront tout de même.

Un groupe se déclare favorable à la résolution, moyennant une modification des périmètres A et B. Il n'accepte pas les pressions et s'il faut y céder, on ne fait plus de politique. La commune est entrée en matière avec le Groupement, l'a entendu. Le Plan risque de mener à la paralysie.

Comme la situation n'est pas claire : il est proposé d'amender la résolution en demandant des modifications des secteurs A et B.

En fin de compte, ce qui semble positif dans le contre-projet est l'orientation des bâtiments autour d'une sorte de square. La proposition de déviation de la route, elle, ne tient pas compte des données réelles et des contraintes existantes.

Le Président propose que le document soit amendé pour la plénière, mais qu'il soit voté dans sa forme actuelle ce soir.

Pour : 2 voix – Contre : 2 voix – Abstentions : 5 voix.

M. PEREZ IRIARTE : Avant d'ouvrir le débat, je vous rappelle que nous avons un amendement pour lequel nous devons nous prononcer.

M. AUGSBURGER : Au nom du groupe Libéral-Radical, nous vous invitons à refuser cette résolution qui, même si son élaboration a pris du temps, ne va pas réunir une majorité claire ce soir. Il s'agit d'un plagiat du contre-projet du Groupement du Plateau de St-Georges.

L'amendement présenté ce soir, à la sauvette, n'apporte rien qui puisse nous faire changer d'avis.

Si certains commissaires se sentent mal à l'aise suite au contre-projet établi et présenté par le Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges, c'est bien parce que le projet étatique que l'on veut faire passer au forceps n'est pas le bon.

Si ce contre-projet ne peut pas être approuvé dans son ensemble, il faut reconnaître qu'il nous interpelle et que les bâtiments proposés dans le rectangle des chemins du Bac, des Tattes-Brûlées, du Credo et de l'avenue du Petit-Lancy est beaucoup plus convivial que les cubes préconisés et qu'il répond à la motion que nous avons adoptée à l'unanimité le 26 janvier dernier.

Nous avons ce soir l'opportunité très particulière et inhabituelle de voir un projet de développement possible avec, et non pas contre la population qui, sur ce plateau, exprime une réelle envie d'urbanisation, avec un habitat convivial, une place de village et de rencontres, une circulation maîtrisée qui respecte les diverses zones de ce quartier, un parking public et des écoles accessibles en toute sécurité.

Au vu des éléments en notre possession aujourd'hui, nous sommes obligés de reconnaître que ce groupement nous fait ouvrir les yeux et que le plan directeur de quartier des Marbriers doit retourner en commission pour être amélioré.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Le fait que le Conseil administratif soit pressé de faire voter ce mauvais plan ne doit pas nous influencer. Ce projet date d'au moins 13 ans et peut parfaitement être modifié dans les 12 à 18 mois prochains de façon à obtenir un consensus fort.

Nous demandons bien entendu un vote à l'appel nominal et comptons sur votre sagesse pour que nous construisions ensemble plutôt que de se diriger vers d'incessants affrontements.

Nous vous rappelons que, pour le quartier des Semailles, le plan doit également être revu et n'a pas été accepté tel que présenté.

Le rejet de cette résolution nous permettra d'engager notre commune à contribuer efficacement à la réalisation d'un nouveau quartier confortant le slogan "vivre bien et bien vivre à Lancy".

Mme CORMINBOEUF : Le groupe Démocrate-chrétien s'est longuement penché sur ce plan directeur de quartier qui représente un enjeu important pour le développement de notre territoire communal.

Nous avons toujours eu une position très claire en matière de construction de logements et avons en tous temps cherché à mettre en place les bases urbanistiques, foncières et juridiques permettant à des promoteurs de réaliser des constructions sur notre territoire.

Nous ne pouvons pas faire des pieds et des mains, voir même plus, pour que Procter & Gamble puisse augmenter d'importance les places de travail sur notre commune, et rejeter ce plan directeur qui permettra de réaliser à proximité de leur lieu de travail des logements pouvant accueillir leurs futurs employés. Nous trouvons indécente l'attitude de certaines communes qui cherchent à attirer des entreprises tout en refusant systématiquement tout plan directeur ou plan localisé permettant la réalisation de logements.

C'est un choix politique que nous devons faire ce soir, soit on est cohérent, conscient que le développement permet d'assurer des emplois soit on bloque toute possibilité de développement mais dans ce cas-là on devra en assumer les conséquences; chômage, déclin économique, etc. avec ses conséquences connues de tous.

N'oublions pas que chaque communier profite de la manne fiscale issue des entreprises, ces recettes nous permettent d'avoir des finances saines nous permettant de faire face à des engagements en tous domaines conséquents.

Forts de ce qui précède, nous souhaitons que ce plan directeur aboutisse et ce dans les plus brefs délais afin que les PLQ puissent être traités rapidement. Dans le détail, ce plan directeur nous convient en ce qui concerne les secteurs A4, C, D,E, F et G.

Nous sommes satisfaits de voir que les places de travail pour les Marbriers du secteur E sont maintenues et très clairement séparées du secteur D prévues pour du logement. La proposition d'un concours d'architecture pour l'aménagement d'une place centrale dans l'axe de l'entrée du cimetière est une bonne proposition.

Par contre, et ce depuis le démarrage des études de ce plan directeur, nous n'avons cessé de nous opposer à l'implantation des immeubles en barres dans les secteurs A et B. Nous ne pouvons accepter cette implantation des bâtiments est/ouest qui

Séance ordinaire du 22 juin 2006

entraînera une systématique chambre/séjour, chambre/séjour, qui est l'antithèse de la convivialité. Cette implantation, nous a-t-on expliqué, est imposée par le parcellaire, et elle est très courante

Nous réfutons cette argumentation, le foncier ne doit pas imposer l'urbanisme, et trouvons très regrettable, dans un pays où le soleil n'est pas des plus dominant, d'avoir les murs pignons des 6 immeubles projetés dans ce périmètre orientés côté sud.

L'implantation que nous souhaitons afin que ces 6 immeubles forment un square, ne prêterait pas les propositions de M. Oberson, architecte, de ne pas avoir de circulation automobile à l'intérieur du square, l'entrée du parking pouvant se faire aux 2 extrémités. Une vaste esplanade sera créée au centre permettant aux enfants de pouvoir s'épanouir sous le contrôle de leurs parents.

Cette modification est d'importance et nous sommes persuadés que si la pression est suffisamment forte sur l'Etat, il comprendra où est son intérêt et répondra à nos attentes.

En fonction de ce qui précède, nous proposons d'amender la résolution qui nous est soumise par le texte qui est sur votre place, dont voici le texte :

« Vu la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal du 26 janvier 2006 concernant une meilleure concertation avec l'Etat en matière d'aménagement du territoire

Nous demandons que dans les secteurs A et B, les bâtiments A3 et B3 soient implantés de manière à former un square, ce qui veut dire dans le détail :

- *le bâtiment A3 doit être implanté parallèlement au chemin des Tattes-Brûlées, dans l'alignement des pignons Nord des bâtiments A2 et A4*
- *le bâtiment B3 doit être implanté parallèlement au chemin du Credo, dans l'alignement des pignons Sud des immeubles B2 et B4*

Afin de visualiser ces explications, le croquis ci-présenté fera partie intégrante de la résolution.

Afin d'affirmer notre détermination le plus clairement possible, et dans le cas où l'Etat se contenterait d'avaliser notre acceptation de cette résolution sans tenir compte de ce point, nous refuserons les PLQ des périmètres A et B, dont l'implantation des bâtiments ne serait pas conforme à ce qui est décrit ci-dessus. »

M. RICHERT : Je n'ai pas préparé de texte, j'aimerais simplement rappeler, ce que vient de dire Mme Corminboeuf, c'est qu'à partir du moment où l'amendement serait accepté avec la résolution, si l'Etat ne tient pas compte de l'amendement, nous, nous engagerions à refuser le PLQ dans les secteurs A et B. C'est dans les secteurs A et B, à notre avis les Verts, que le bât blessait le plus, c'est certainement à partir de ces périmètres qu'on a eu une réaction extrêmement vive des habitants du Plateau, notamment de leur groupement. Après mûre réflexion, et tenant compte de cet amendement, nous allons soutenir cette résolution. Je dois dire, à titre personnel, et je tiens à le dire, que si le groupement avait demandé une densité moins importante que celle souhaitée par l'Etat, j'aurais personnellement refusé la résolution, mais du fait qu'il maintient cette densité, on a affaire à deux projets en fait, un vrai projet, celui de l'Etat qui est ficelé, paqueté et un projet sympathique, c'est vrai mais qui n'a, par l'ordre des choses, pas abouti. Voilà en l'état, le point de la situation.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

M. ZEHFUS : Le contre-projet du groupement correspond exactement à la politique cantonale de l'UDC, et n'en déplaise à la Gauche, je le soutiendrai. Un habitat convivial oui, des clapiers non. Il ne faut pas oublier ce qui se passe actuellement dans certaines banlieues de l'Hexagone, et qui inévitablement arrive déjà dans notre canton. Ecouter un groupement d'habitants est nécessaire, par contre, je ne peux pas accepter que la Conseillère municipale qui a rapporté le sujet, qu'elle parle d'arrogance de la part de ce groupement, réalisme oui, arrogance non.

M. AESCHBACHER : J'aurais des propos un peu moins vifs que mon collègue, mais je trouve inadmissible que l'on ne nous ait pas présenté ce soir, en image, le document de travail du groupement, et qu'on nous présente le document de travail de la résolution du groupe Démocrate-chrétien, ce qui me laisse à penser que certains rapports sont orientés. Je ne souhaite pas faire de rapport de minorité, puisqu'on ne peut le faire dans ce Conseil, je souhaiterais à l'avenir, qu'on puisse présenter les rapports de commissions de manière neutre. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme JELK-PEILA : Je voudrais répondre aux diverses interventions. Quand je parle d'arrogance, je ne reprends que les termes du rapport qui nous a été remis, dont j'ai repris exactement la phrase telle qu'elle était, donc je ne fais que rapporter, et dans ce domaine-là, je suis objective, c'est quelque chose qui s'est dit lors de la séance et que je rapporte. Donc ce ne sont pas mes mots, ce sont les mots tels qu'ils étaient.

Ensuite, si je n'ai pas présenté les documents, d'abord c'est parce qu'ils ne m'ont pas été remis d'une part, mais de toute façon, il n'était pas question de les présenter puisque ce point à l'ordre du jour, c'était la résolution concernant les Marbriers. Qu'il y ait eu quelque chose qui se soit greffé à ce moment-là est une présentation d'un groupement, et bien on l'a reçue, on a écouté cette présentation, mais elle ne fait pas partie du vote de la résolution dont nous avons déjà parlé au mois de mai, et nous devons ce soir nous déterminer sur la résolution si oui ou non, nous l'acceptons. Nous ne devons pas nous déterminer si oui ou non, nous choisissons tel objet plutôt que tel autre puisqu'il y a un projet qui a été présenté de manière officielle, puis un groupement qui a présenté un contre-projet. Ces deux choses ne sont pas sur le même pied, on a une résolution qui était déjà présentée au mois de mai que nous avons souhaité repousser d'un mois, et c'est sur cette résolution que nous allons nous déterminer.

Maintenant, je salue la position du parti Démocrate-chrétien, surtout la manière dont elle a été rapportée. Je suis entièrement d'accord avec cette position puisque nous avons tous, tous les groupes ici présents, dans la publicité que nous avons faite lors de l'élection, il y a 3 ans et demi, nous avons tous dit que nous souhaitions voir se développer le logement. Nous l'avons dit, nous l'avons soutenu, nous avons occulté dans ce sens-là, et maintenant qu'on s'approche d'une nouvelle législature, on retrouve le même numéro, il y a un peu plus de 4 ans. Il y a 4 ans, c'était des motions radicales à toutes les séances, maintenant, ce sont les partis Radical, UDC, Libéral qui viennent nous jouer les grands sauveurs de l'humanité, et bien non, la politique ce n'est pas cela, c'est être conséquent avec les engagements que nous avons pris, et c'est dans ce sens-là que je salue la constance et la conséquence du parti Démocrate-chrétien qui a fait un rapport remarquable.

M. FAVRE : Je veux juste répondre aux propos de M. Augsburger. Il parle de plagiat du Président, je ne sais pas ce qu'il fait de ses soirées, il devrait les occuper à lire les rapports. Concernant la commission de l'aménagement du territoire du 5 mai, c'était avant que l'on reçoive les habitants, où je parle d'aménager ce périmètre A et B. Le

Séance ordinaire du 22 juin 2006

croquis que nous avons proposé n'était pas un plagiat, c'est quelque chose qu'on demande, qui date depuis bientôt 6 mois, cela figure dans le procès-verbal de la dernière séance. Donc, n'utilisez pas des termes excessifs, essayez de lire un peu les rapports avant et il en va de même pour ce qu'a dit M. Aeschbacher. Le débat de ce soir ne porte pas sur la prise de position de ces deux projets, j'aimerais qu'on m'explique ce qu'on entend par renvoi en commission. Qu'est-ce que la commission va faire, elle va venir avec un projet et dans 5 ans on discutera toujours de ce plan localisé. Tout le monde sait qu'on manque de logements à Genève, je crois qu'il est temps qu'on en finisse et qu'on vote. De toute manière, les périmètres concernés qui doivent avancer rapidement, ce sont les périmètres A et B et c'est le principal nœud du problème. Les autres périmètres seront touchés dans un délai très très long. Je pense qu'il faut aller de l'avant avec ce projet amendé.

M. MARCHIANDO : Vu la situation floue actuelle, le groupe Socialiste a abordé la question. L'une des suggestions c'était de reporter, dans un délai extrêmement court, de renvoyer la discussion de ce soir avec un objectif précis, c'est de voir si certaines propositions du groupement du Plateau peuvent être prises, si elles peuvent s'intégrer dans le PDQ tel qu'il est fixé, qu'il satisfasse un certain nombre d'exigences, comme la mixité des habitations, les aménagements des espaces collectifs qui doivent rester ouverts, sans qu'il y ait des risques de loyers supérieurs à ceux admis sur la base actuelle. Donc, pour cela, nous demandons de reporter le sujet en commission, mais dans un délai de 6 mois.

M. FAVRE : Je crois qu'on plaisante ce soir. Cela fait 4 ans qu'on parle en commission d'aménagement de ce dossier, on sait qu'on est en zone de développement, la commune n'a strictement rien à dire pour l'affectation des logements, c'est le strict pouvoir du Conseil d'Etat, le département du DCTI de M. Muller. Je crois que la commission pourra se réunir et prendre les décisions qu'elle veut, le Département en fera ce qu'il voudra. C'est une discussion qu'il faudra clore une fois pour toutes, cela ne sert à rien de s'acharner, on l'a répété maintes et maintes fois, il ne faut pas rêver.

Maintenant de revenir avec des propositions et d'autres projets, ce projet a passé devant la commission de l'aménagement du territoire, il a été accueilli à l'unanimité. Que certains ne le trouvent pas bon, c'est une manière de s'opposer lorsqu'il y aura des PLQ qui vont sortir, il y a des règles démocratiques, il faut qu'on les suive, il n'y aura aucun problème. En ce qui nous concerne, on va s'y opposer, il n'y a pas de raison de continuer des débats stériles. Le reproche que je fais à l'Etat, je le fais depuis le début, raison pour laquelle, on a déposé cette résolution avec Mme Buunk-Droz au mois de janvier, c'est que les présentations des projets de détail de l'Etat étaient mauvaises, voire très mauvaises, la présentation qui a été faite par les habitants du quartier est nettement supérieure et je comprends qu'elle puisse séduire beaucoup de gens. Le document du Conseil d'Etat avec ses barres d'alignement, en première page, rien que cela a bloqué beaucoup de gens. Je crois qu'il faut faire confiance aux urbanistes mandatés qui ont fait des études pour cela, ils ont analysé ce projet, et moyennant la modification qu'on demande, depuis 3 ans, de transformer ce périmètre sous forme de square.

M. BAERTSCHI : Quelques commentaires à ce qui a été dit. Quand, M. Augsburger, vous dites qu'on est pressé, cela fait 13 ans qu'on travaille sur ce projet comme vous pouvez le voir dans le texte de la résolution, alors on n'est pas très pressé, c'est le moins qu'on puisse dire. 13 ans pour travailler sur un projet, pour arriver, selon vous, à dire non après, c'est que tout le monde a mal travaillé, les urbanistes sont mauvais, le Conseil administratif précédent est mauvais, le Conseil municipal est mauvais, et

Séance ordinaire du 22 juin 2006

après 13 ans, on sort un mauvais projet. Donc tout le monde est nul, nous reprenons tout depuis le début comme si nous n'avions rien fait. Je pense c'est un peu préjuger de la qualité des gens quand on a des experts en qui on fait confiance, mais dire qu'on est pressé, le moins qu'on puisse dire c'est qu'on ne l'a pas été beaucoup. J'irai dans le sens de Mme Jelk-Peila pour la réponse à M. Augsburgger, je n'ai rien d'autre à dire, sinon que j'approuve sa réponse.

La position des Socialistes de renvoyer en commission, alors là, j'ai un peu de peine parce qu'il faut bien à un moment donné prendre une décision. On ne peut pas repousser toujours plus loin, en disant, on aura mieux. On aura peut-être mieux, mais on n'aura rien, c'est cela le problème, sinon des paquets. Personnellement, vous ferez ce que vous voudrez bien entendu, je trouve que ce n'est pas du tout une bonne solution, on a pas deux contre-projets, on a un projet, dites oui, dites non, amendons-le si on le veut, mais je crois que maintenant, il faut vraiment prendre une décision. On ne peut pas toujours dire, on aura quelque chose de mieux, c'est pas en 6 mois qu'on aura quelque chose de mieux, M. Favre l'a dit. Il y a un projet d'amendement que vous allez voter, je vais en parler tout à l'heure, mais il me semble que politiquement, aujourd'hui, repousser encore, c'est passer du temps, c'est perdre du temps. Honnêtement, je ne saurai pas quoi dire aux mandataires, leur dire, vous avez travaillé sur quoi ? Je n'ai rien de nouveau à leur dire. Si ce soir, vous dites non, on oublie tout, je vous assure qu'il n'y aura pas de plan b, le plan directeur de quartier bis, pour moi n'existera pas. Un plan directeur de quartier c'est vrai depuis 13 ans, on peut le ramener à 5 ans, c'est en tout cas perdre du temps, c'est donner du travail aux mandataires, on est content pour eux, mais cela ne va pas faire planter un seul clou sur cet endroit qui d'ailleurs n'a jamais été contesté en terme d'aménagement du territoire. Je vous rappelle que l'initiative de l'Alu ne concernait pas ce quartier-là, exceptionnellement si on peut dire, et il n'y a rien à défendre en terme de qualité, en terme de patrimoine, il n'y avait aucun problème jusqu'il y a 10 jours en arrière, maintenant, tout à coup, il y en a plein, et nous les voyons.

J'aimerais revenir à la proposition du parti Démocrate-chrétien. Si je pouvais avoir juste l'image de la proposition de motion, j'avais posé quelques questions à ses représentants qui me semblent importantes pour l'acceptation de cette résolution par votre Conseil. Vous avez pris les mêmes barres à 90° pour faire un square, ce sont donc les mêmes gabarits, c'est la même assiette, simplement on a tourné. Maintenant, est-ce que vous avez vérifié, je crois l'avoir entendu de la part de Mme Corminboeuf, que l'accès au parking est toujours possible ? Est-ce que vous avez vérifié que le plan d'évacuation des eaux, que nous avons fait, est compatible avec ceci ? Est-ce que vous avez vérifié le parcellaire ? Est-ce que cette proposition implique de nouveau 2 ans d'étude, etc., parce qu'on n'a pas pensé à ça, ou bien, vous pouvez nous le dire ce soir, le fait de tourner de 90° ces deux immeubles ne rend pas caduque toute la proposition qui a été faite ?

M. FAVRE : Je vous répondrai un peu froidement. Cette idée n'a pas 24 heures, contrairement à ce qu'a dit M. Augsburgger, elle a 3 ans. Cela fait 3 ans qu'on demande aussi bien à l'Etat, qu'à M. Oberson de revenir à cette forme de square. On nous a tenu tête, on s'entête jusqu'au bout. Alors si maintenant, vous venez avec une histoire d'évacuation des eaux, avec des problèmes de parcellaire, vous avez raison, on ne s'est pas penché dessus, je ne suis pas le mandataire de cet objet. J'ai demandé au mandataire de l'Etat, on m'a répondu question de parcellaire, d'ensoleillement, que l'orientation correspondait etc. Toujours est-il que si vous maintenez le projet avec les 6 barres alignées, c'est très bien, vous allez dans le mur ; non seulement vous n'aurez pas besoin de plan d'évacuation, vous n'aurez besoin de rien, on va à l'échec. Alors là

Séance ordinaire du 22 juin 2006

d'accord, comme vous le dites, il n'y aura pas de plan B, il n'y aura plus rien. Je crois qu'il ne faut pas venir essayer de mettre de la limaille dans les rouages. Effectivement vous avez raison, je sais que le terrain B, le propriétaire est pressé de démarrer pour le bâtiment B3, il pourrait éventuellement en faire la moitié, quitte à s'arranger après. L'autre, le A4 peut se faire très rapidement, quant au A3, on peut faire des échanges avec le FPLC. Ils sont ouverts à des échanges de négociation de parcelles, je pense que si on ne s'entête pas, on est ouvert, il y a matière à faire avancer les choses. Je n'ai pas consacré des nuits et des nuits pour cet amendement, cela fait un certain temps que j'y pense, que j'ai envie de le faire, et que nous le proposons. Je ne peux pas vous dire autre chose.

M. BAERTSCHI : Je ne vous pose pas cette question pour vous accuser, je vous pose cette question en terme de faisabilité. Vous avez en effet répondu que vous ne l'avez pas faite. La question est la suivante, si ce soir, votre amendement est accepté, c'est moi qui vais aller discuter après avec les gens du département, donc c'était une question à laquelle, je voulais avoir réponse. Peut-être que c'est possible, peut-être que ça ne l'est pas, je n'en sais rien.

Personnellement, je n'ai jamais été un grand défenseur des barres qui se suivent les unes après les autres, cet amendement cela ne me gêne pas en terme d'urbanisme, simplement c'est en terme de faisabilité que je posais la question.

M. AUGSBURGER : Alors, personnellement, comme on n'a pas le choix, on va soutenir la proposition des Socialistes de renvoyer ce sujet en commission dans un délai plus court. Simplement, si on arrive à tourner les bâtiments, on peut aussi présenter l'autre plan qu'a fait le Groupement du Plateau de St-Georges. Je suis désolé puisqu'on doit modifier, modifions dans le bon sens.

J'aimerais simplement rappeler aux donneurs de leçons, la séance ordinaire du 20 juin 2002, ici-même : « plan localisé de quartier No 29168-543 situé le long du chemin des Troènes ». Il s'agit d'un projet de plan localisé de quartier pour un immeuble prévu sur 2 parcelles, dont l'une a été rachetée par l'Etat de Genève, l'autre étant privée et habitée. Le projet prévoit 32 logements de 4 étages, sur rez avec parking en sous-sol. Le groupe Démocrate-chrétien, on a demandé un vote nominal, 5 personnes sont sorties de la salle, 2 sont encore ici et 2 ont voté avec nous. Alors comme leçon de démocratie et d'encouragement à la construction, bravo.

Mme BUUNK-DROZ : Je vais peut-être répéter certaines choses qu'a dites M. Augsburg. Je pense que nous avons l'occasion unique maintenant de pouvoir travailler, de construire Lancy avec les habitants. C'est ce j'avais dit lors de la présentation du Groupe pour la Sauvegarde du Plateau, et je le redit, et cela peut même faire école pour la suite. Dans le passé, il a été envisagé au moment où on a construit les Mouilles, malheureusement, cela a mal tourné pour les questions que vous connaissez ou que vous ne connaissez plus, mais il y avait une initiative de quartier pour Lancy de constructions exemplaires, je pense que nous avons cette possibilité maintenant, je dois quand même dire qu'un amendement ce soir, fait un peu figure de bricolage, alors que si on en reparle dans un délai tout à fait restreint de 6 mois, en disant, on va voir ce qu'on peut présenter avec tous nos éléments. Nous avons besoin de logements à Lancy, il ne faut pas l'oublier, les logements c'est nécessaire, le quartier est prévu pour le développement, tout le monde est d'accord, y compris les habitants. 6 mois de plus sur 13 ans, qu'est-ce que c'est ?

Séance ordinaire du 22 juin 2006

M. PEREZ IRIARTE : Nous votons sur la résolution en vote nominal. Nous votons sur la proposition de M. Marchiando pour renvoi en commission.

M. AESCHBACHER : Peut-être juste une précision, il ne me semble pas qu'on demande le vote nominal pour le renvoi en commission.

M. PEREZ IRIARTE : Nous votons pour le renvoi en commission. Le renvoi en commission est refusé par 14 oui – 17 non - 1 abstention.
Le renvoi en commission est refusé.

Je mets en délibération du Conseil municipal le passage au système de vote nominal. Il faut 3 personnes que la demande soit acceptée.

Nous avons la résolution avec l'amendement proposée par le groupe Démocrate-chrétien.

L'amendement sur la résolution est accepté par 18 oui – 13 non – 1 abstention.

Je passe au vote de la résolution amendée au vote nominal :

M. Aeschbacher : non – M. Alonso : oui – Mme Alonso-Pentzke : oui – M. Augsburgers : non – M. Badet : oui – M. Bosshard : non – M. Butschi : non – Mme Buunk-Droz : non – Mme Casutt : oui – Mme Corminboeuf : oui – Mme Dancet : non – M. Desplands : oui – Mme Dilonardo : non – M. Eretzian : non – Mme Estoppey : non – M. Favre : oui – Mme Giacobino : non – M. Guillermin : oui – M. Jaquet : non – Mme Jelk-Peila : oui – Mme Juillerat van der Linden : oui – M. Marchiando : oui – M. Page : non – M. Progin : oui – M. Richert : oui – Mme Rouge-Luetto : oui – M. Simkhovitch : oui – M. Studer : oui – M. Todeschi : oui – M. Volery : oui – Mme Woelfle : oui – M. Zehfus : non.

Résolution acceptée par 19 oui – 13 non. (Voir Annexe).

14. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 22 mai 2006 – Rapporteur : M. Charles PAGE

a) Rapport sur les activités de la déléguée aux affaires économiques et à la communication

=====

M. PAGE présente le sujet : La journée des entreprises 2005 a été organisée avec l'Institut Florimont qui fêtait ses 100 ans. Elle s'est déroulée sur le signe de la formation. M. Charles Beer, Conseiller d'Etat et M. Daniel Borel, patron de Logitech ont participé à cette réunion.

En collaboration avec les ASM, une rencontre a été organisée en 2005 avec les commerçants du quartier des Palettes. En 2006, ce sera le tour de ceux du quartier des Mouilles. A ce propos, un commissaire rappelle, qu'il y a 3 ans, lors de la campagne électorale, les candidats des partis libéral et démocrate-chrétien avaient voulu faire halte avec leurs oldtimers aux abords du centre commercial de ce quartier. Ils y avaient été fort mal reçus par le directeur dudit centre, qui leur avait intimé de quitter les lieux.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Un dépliant présentant la Grange Navazza a été mis à la disposition des personnes concernées. Il en est de même d'un autre dépliant présentant le télé-réseau « Tripleplay » dont les premiers raccordements se feront vers la fin 2006.

De nouveaux panneaux identifiant le territoire communal seront installés au Pont-Rouge, à l'avenue Curé-Baud et en direction de l'école En Sauvy.

Le projet de gares pour la CEVA a fait l'objet d'une exposition d'une semaine, alors que la communication au sujet du chantier du nouveau tram a été l'objet d'un travail important réalisé notamment grâce à une arcade d'information. Il est relevé que cette arcade a été fort bien fréquentée et que ceux qui s'y sont rendus n'ont pas manqué de relayer les informations reçues.

La responsable Mme Boussina, est remerciée pour son exposé et la discussion s'engage.

Le Conseiller administratif délégué se dit ouvert à une télévision locale et propose une visite du studio de la télé onésienne.

Les panneaux « Vous êtes bien à Lancy » seront maintenus, sans exclure d'autres formules à long terme.

L'idée de décorer une armoire des TPG à l'effigie de l'acteur Michel Simon, proposée par l'un de nos collègues, a finalement été rejetée par le Conseil administratif.

La collaboration avec les maîtres d'ouvrage du chantier du tram a été excellente. La commission d'indemnisation des commerçants a joué son rôle quand bien même certaines demandes n'ont pas pu être entièrement satisfaites.

L'arcade, elle, devrait abriter un commerce d'alimentation. Cependant ce projet est en mains du Tribunal administratif.

M. AESCHBACHER : J'aimerais simplement revenir sur le rapport d'activités de la déléguée aux affaires économiques et à la communication, plus particulièrement sur le point consacré à la salle de conférence de la grange Navazza-Oltramare. Je note qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les entreprises, ce qui est un point positif, et que les premiers résultats sont intéressants. Je note également qu'en parallèle, Mme Boussina conclut que, comme la grange est active depuis moins d'un an, il n'est pas possible de faire un bilan. J'avais largement mis en doute à l'époque cet investissement. Aujourd'hui, je constate que j'avais raison puisque le compte rendu administratif, que vous nous avez remis ce soir, parle à la page 24 de 3 occupations. Partant de ce piteux résultat, je ne peux que comprendre que Mme Boussina ne veuille pas faire de bilan sur ce point. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. LANCE : J'aimerais simplement dire que le compte rendu administratif débute sa période le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2005 et que la grange Navazza-Oltramare a été mise à disposition des entreprises à partir du mois de septembre 2005. Le dépliant a été envoyé aux entreprises en septembre, c'est clair qu'il faut quand même un certain temps pour que les responsables d'entreprises connaissent cette infrastructure. Depuis lors, le 1er janvier 2006, cette occupation augmente pratiquement chaque mois, et c'est vrai qu'il faut du temps pour faire connaître cette salle qui est appréciée, même par d'autres institutions, par des sociétés, comme par exemple la Fédération des Sauveteurs qui l'a occupée au mois de mars. Je vous

Séance ordinaire du 22 juin 2006

donnerai certainement des chiffres de l'occupation de cette salle au début septembre, si vous le désirez.

M. AESCHBACHER : Très volontiers.

b) Point sur le compte rendu de l'administration 2005

=====

M. PAGE présente le sujet : Notre Secrétaire générale nous avait dit, à l'occasion de cette séance de commission il y a quelques jours, que le rapport ne sortirait qu'en septembre, et bien vous l'avez trouvé sur vos tables, les miracles se passent donc aussi à Lancy.

Il ne contiendra plus les rapports des associations.

Un conseiller évoque une diffusion du compte-rendu sur Internet. Cela peut être envisagé, mais il faut être conscient que ce document reste lourd et peut être indigeste en version Internet.

Notre secrétaire générale précise que le compte-rendu devrait être publié plus tôt l'an prochain en raison de la fin de la législature. Une nouvelle collaboratrice en sera chargée.

c) Rapport sur les candidatures à la naturalisation suisse de 2005

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué signale que le Conseil administratif a donné en 2005 : 47 préavis en vue de la naturalisation genevoise contre 58 en 2004 en faveur de candidats de moins de 25 ans. Pour les plus de 25 ans, il y a eu 213 préavis contre 129 en 2004. Ce dernier groupe de personnes, toutes étrangères, a été reçu par notre Conseiller administratif délégué, qui relève que beaucoup de ces personnes ont des enfants qui sont déjà suisses. Il a l'impression que, même si l'aspect financier peut jouer un rôle, les candidats ne cherchent pas à profiter de la situation. Il remet 2 listes des naturalisations desquelles il ressort que, pour les plus de 25 ans, les candidats Portugais sont en tête, suivis des Italiens, des Espagnols et des Serbes. Chez les moins de 25 ans, les Espagnols sont en tête, suivis des Portugais et des Serbes.

Un Conseiller municipal demande si la décision, il y a 10 ans, de ne plus demander l'avis du Conseil municipal a été positive. Le Conseiller administratif délégué relève que la procédure a été simplifiée. La décision finale appartient d'ailleurs au Conseil d'Etat. En 2005, le Conseil administratif n'a pas émis de préavis négatif.

Le Conseiller administratif délégué reconnaît que certains candidats, en raison de leur vécu et de leur âge, ont de réelles lacunes pour s'exprimer en français, cela ne justifie cependant un refus de telles candidatures. Un membre de la commission ne partage pas cet avis, relevant que les Länder allemands exigent des candidats à la naturalisation qu'ils suivent des cours sur 3 ans pour acquérir des connaissances suffisantes de la langue de leur nouveau pays. La maîtrise de la langue est un facteur important d'intégration. En cas de refus d'une candidature, les personnes concernées continuent à pouvoir vivre chez nous. Contrairement à l'avis d'un autre commissaire,

Séance ordinaire du 22 juin 2006

le Conseiller administratif continue à penser que l'on peut être intégré, quand bien même on a beaucoup de peine à se faire comprendre.

L'accès à des cours de français est abordé et il est relevé que les possibilités d'apprendre notre langue sont nombreuses et réelles. Il s'agit plutôt d'encourager les candidats à en profiter.

d) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle la journée des entreprises. Celle-ci a eu lieu entre temps et le rapporteur, qui y a assisté, peut attester qu'elle a connu un très grand succès.

Un commissaire se fait le porte-parole de plusieurs Conseillers municipaux qui ont eu l'impression d'être restés un peu sur la touche, lors de l'inauguration du nouveau tram. Il lui est répondu que l'organisation était placée sous l'autorité du Canton et que les Conseillers municipaux étaient invités pour la coupe du ruban. D'autre part, la salle communale ne pouvant abriter que 300 personnes, beaucoup d'entre-elles n'ont pu y entrer. Il est vrai que 900 invitations avaient été envoyées.

La Présidente demande des précisions quant à l'engagement d'une déléguée à l'Agenda 21. Le Conseiller administratif délégué répond qu'il s'agit de Mme Grasset qui a pris ses fonctions le 15 mai dernier. Elle doit réunir les éléments nécessaires à une certification en tant que « Cité de l'Énergie ». Ensuite, elle fera le lien entre les services de la Commune pour concrétiser la mise en place du système de management environnemental ; enfin, elle sera chargée de la communication à la population.

Un commissaire estime que l'on devrait avancer avec l'Agenda 21. Il s'est fait traiter de tous les noms d'oiseaux par des anciens membres des ateliers du futur. Ils sont amers et ont le sentiment d'avoir été grugés. Il lui est répondu qu'un bilan de l'action de l'Agenda 21 sera prochainement fait sous l'égide du Conseiller administratif compétent. Un commissaire précise que seulement 6 points du programme élaboré par les ateliers du futur ont été traités.

La Présidente demande où en est l'information pour les nouveaux électeurs étrangers. Il lui est répondu que, compte tenu des expériences faites dans d'autres communes, on a renoncé à des séances d'information. Il y a lieu d'agir plutôt à l'occasion de la prochaine votation, en l'occurrence celle portant sur la Maison de la Danse. Un dépliant a été envoyé à tous les électeurs et électrices du Canton, il renseigne sur les modalités de vote. Il serait aussi possible de convoquer les nouveaux électeurs étrangers pour fonctionner dans les bureaux de vote pour autant qu'il s'agisse de scrutins communaux.

La Présidente s'inquiète du nombre de démissions dans notre Conseil. D'autres formules seraient-elles efficaces pour assurer plus de stabilité ? C'est l'affaire des citoyens. Il ressort de la discussion que des groupes hors partis ont encore plus de peine, car ils se constituent souvent autour d'un problème d'actualité.

Après avoir rappelé quelques autres sujets en suspens, la Présidente lève la séance.

Séance ordinaire du 22 juin 2006**15. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 29 mai 2006 -
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

a) Election de la Présidente et du Vice-président
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Mme Woelfle est élue à la Présidence de la commission à l'unanimité.

M. Progin est reconduit au poste de Vice-président à l'unanimité.

**b) Visite de la collection d'art plastique propriété de la Ville de Lancy à la
Maison Rapin**
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Un local a été aménagé à la Villa Rapin où ont été déménagées les œuvres d'art de la commune qui étaient entreposées entre autre, dans les combles de la mairie. Le Service culturel est très satisfait de ce local de stockage, des travaux y ont été effectués, le local est sécurisé et muni d'une alarme ; le taux d'humidité y est contrôlé grâce à un système de ventilation.

Mme Roduit, engagée à 40 % par le Service culturel, et qui travaille également au Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève, a mené un travail exemplaire afin de retrouver, localiser et faire l'inventaire de toutes les œuvres d'art propriétés de la commune. Ces œuvres se trouvaient dans tous les endroits imaginables et possibles. L'idée, à terme, est d'organiser une exposition à la Villa Bernasconi d'une sélection de ce patrimoine.

Afin de localiser les œuvres et de rechercher comment ces œuvres sont entrées en possession de la commune, Mme Roduit, en partant des listes établies par l'archiviste de la commune, a mené un véritable travail d'enquête, elle a contacté des anciens magistrats ou collaborateurs quand les archives faisaient défaut. Elle a également consulté le Fonds cantonal, dans lequel certains artistes du patrimoine lancéen sont repris, le Musée d'art et d'histoire de Genève ainsi que la commune de Carouge.

La confrontation de toutes les diverses sources disponibles a permis à Mme Roduit de créer une fiche technique pour chacune des œuvres. Cette fiche comprend toutes les informations utiles relatives à l'œuvre (le type, le thème, les dimensions, la date de création, etc.) et à son auteur (nom et informations biographiques), le mode d'acquisition de l'œuvre, son prix et sa localisation ainsi qu'un commentaire pour mentionner si l'œuvre a été restaurée, par exemple. Toutes les œuvres ont également été photographiées.

Malgré toutes ces recherches, l'origine de certaines œuvres reste toutefois inconnue.

Des œuvres ont disparu, notamment une statue qui se trouvait au Service social, qui a été volée. Il n'en reste qu'une photographie.

Ces fiches seront consultables par les citoyens.

Le but de la publication de ce fichier est de permettre une circulation de ces œuvres,

Séance ordinaire du 22 juin 2006

dans l'administration notamment. Les prêts seront également ouverts à des institutions. Environ une centaine d'œuvres sur les 300 répertoriées se trouve dans les bureaux de l'administration, les collaborateurs ayant montré un certain attachement à ces œuvres, elles ont été laissées en place pour le moment.

La commune possède des œuvres d'artistes connus, par exemple des œuvres de Joseph Mithey, qui était professeur aux Arts décoratifs ou encore quatre cartons d'Edouard Ravel, beaux, mais en mauvais état. Certaines œuvres seront d'ailleurs exposées sans cadre, car la restauration de leurs cadres entraînerait des frais conséquents.

La question de la politique communale en matière de donations reste posée. On se demande s'il faut tout accepter. La Ville de Genève refuse les dons, pour garder une liberté d'action dans ses acquisitions. La valeur des œuvres reçues en dons est difficile à estimer, il faut faire des recherches sur les sites de ventes aux enchères.

Des instructions ont été élaborées à destination du service de la voirie, pour l'entretien des œuvres sculptées situées en plein air, une trentaine de sculptures, l'inventaire ne prenant pas en compte les fontaines. Certaines de ces sculptures devront retourner chez le fondeur, parce que le bronze a été attaqué et abîmé, ce qui entraînera des frais importants.

L'exposition permettra de montrer le patrimoine de la commune, certaines œuvres ont été très peu montrées, et permettra aussi de valoriser certaines œuvres de grand intérêt artistique.

c) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Butschi remet une copie DVD à M. Lance d'un film qu'il a réalisé à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne de tram à Lancy. M. Lance remercie M. Butschi pour ce film qu'il sera intéressant de conserver dans les archives de la commune.

« Mai au Parc » a fait le plein pour tous les concerts, malgré le mauvais temps. Ce sont plus les cuisiniers qui ont pâti du temps, parce qu'il faisait trop froid pour s'installer sur les bancs pour manger.

Le Service culturel organise à nouveau un programme de Danse en été. Les représentations auront lieu du 5 au 15 juillet. Un débat, à confirmer, aura lieu le 5, avant le spectacle, avec des chorégraphes de Lyon.

**16. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 5 avril et 7 juin 2006 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

Plan directeur communal

=====

Séance ordinaire du 22 juin 2006Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Les Verts

souhaitent développer les axes sociaux, économiques et environnementaux avec un horizon à 2020. Contrôler l'urbanisation et le développement de la commune avec un équilibre, et développer des éco-quartiers avec des points de rencontres pour les habitants. Prévoir une urbanisation plutôt du côté de la Praille. Créer un plan de site du Grand-Lancy. Pour mémoire, ce plan de site a été refusé par le Conseil municipal l'an passé. Instaurer des liaisons de meilleure qualité sur tous les trajets, création d'une zone piétonne entre le Pont- Rouge et la Vendée, entre Sovalp et le parc Bernasconi. Proposition d'instaurer des macarons pour les stationnements et augmenter la capacité du P+R du Bachet. Mesures sociales par la création d'un réseau de Mamans de jour. Pour ce qui est du vandalisme, instaurer une médiation de proximité. Redynamiser la vie du village du Grand-Lancy par la création par exemple d'un marché le samedi matin.

Les Démocrates-chrétiens

demandent qu'un premier objectif soit fixé en matière du nombre de constructions de logements par année. Définition du type d'activités avec une mixité de tertiaire, commercial et secondaire. Que la commune adopte une politique d'achats de terrains pour construire elle-même. Etudier le parcage sur la commune tout en régulant les pendulaires. Demande que le Service social de la commune, les écoles et les associations sportives et culturelles soient intégrés dans la réflexion et la détermination des besoins futurs. Création d'espaces de vie et de rencontres conviviaux. Des liaisons inter-quartiers. Réaménagement du Petit-Lancy village avec la venue du tram. Envisage qu'une étude soit confiée à un institut spécialisé pour déterminer le degré de satisfaction et d'insatisfaction des habitants sur la qualité de vie communale.

Les Socialistes

Avec le développement des futurs quartiers, veiller à la répercussion sur notre environnement des nuisances de la circulation qui en découlera. Tenir compte du rapport Ecomobilité de 1999 pour Lancy-Sud. Amélioration de la liaison entre le Grand et le Petit-Lancy, avec également des cheminements pour les 2 roues.

Même remarque que les autres groupes pour le réaménagement de la Place des Ormeaux. Demande que pour chaque projet de développement, un médiateur ou un responsable soit nommé afin d'éviter de mauvaises compréhensions.

Donner une place plus importante au développement durable dans ce plan directeur. Favoriser la création et le développement des quartiers avec artisanat et petits commerces en complémentarité des quartiers d'affaires et de travail.

Ne pas oublier les logements pour personnes âgées, les appartements communautaires.

Les Libéraux

Maintenir les zones villas et encourager la propriété par étages pour apporter des ressources fiscales. Encourager les coopératives d'habitations. Si la Commune construit, veiller à ne pas créer une catégorie de locataires "subventionnés", si les loyers demandés aboutissent à un rendement inférieur au taux moyen d'emprunt de la commune. En ce qui concerne les parkings, les zones bleues doivent permettre d'assurer une rotation des véhicules près des commerces. Ne pas appliquer le système des macarons. Poursuite de la politique de la commune au sujet des chemins en gardant un caractère "rustique" pour les chemins piétonniers.

Audition de M. Darius Golchan - M. Golchan représente le bureau Hybridées qui est associé pour ce plan directeur communal à Acco, La Touche Verte et Transitee.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Les mandataires ont étudié tous les documents disponibles sur la commune, y compris les remarques des groupes politiques. Ils ont également rencontré les habitants lors de discussions qu'ils ont organisées dans des cafés. Ils poursuivent leur travail autour de 3 thématiques qui se sont dégagées de leur première approche :

- la situation géographique particulière de notre commune: Lancy étant aujourd'hui une porte d'entrée de la Ville ;
- un tissu hétérogène marqué par des objets référentiels tel le dépôt des TPG, qui peuvent être une carte de visite de la Commune et une balise géographique ;
- une hétérogénéité marquée également par des zones industrielles proches de zones de logement.

Sur la base de ces éléments, les mandataires vont élaborer des propositions de développement d'espaces publics dans les zones de développement potentiel.

Un travail conséquent va également porter sur les cheminements piétonniers à développer pour relier les diverses parties de la commune.

En ce qui concerne les remarques des groupes, il est vite apparu qu'il revenait un sujet récurrent : celui de la circulation, du transit et du stationnement. Certaines propositions ne pourront être traitées car elles dépassent le champ de compétence du plan directeur communal, et d'autres feront l'objet d'études que les mandataires incluront dans la conclusion de leur travail.

17. NOMINATIONS :
du sergent M. Thierry MULLER au grade de lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers
du fourrier M. Christian RINOLFI au grade de lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers
du caporal M. Oscar BINDER au grade de lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers
du lieutenant M. Didier REVILLOD au grade de capitaine de la Compagnie des Sapeurs-pompiers

M. LANCE : Conformément à la loi sur l'administration des communes, votre Conseil municipal doit en vote consultatif se prononcer sur une nomination et mutation d'officier sapeur pompier volontaire.

Je vais vous présenter très rapidement les 4 candidats. Je commencerai par le sergent Muller.

Thierry Muller est né en 1973 il était admis à la compagnie en 1991, il a suivi des cours d'instruction suivants :

en 1991 : école de formation pour sapeurs-pompiers – en 1992 cours de transmission radio / école pour porteur d'appareils de protection de la respiration / école pour machiniste motopompes – en 1993 cours théorique pour conducteur de véhicules attribués au service du feu - en 1995 cours de répétition pour porteur d'appareils de protection de la respiration – en 1996 cours pour responsable d'appareils respiration – en 1999 école de sous-officier – en 2001 cours pyrotechnique et en 2006 école d'officier

Le Sergent Thierry Muller est présent dans le public depuis le début de cette séance.

Séance ordinaire du 22 juin 2006***La nomination de sergent Thierry Muller au grade de lieutenant est acceptée à l'unanimité.***

M. LANCE : Ensuite le fourrier Christian Rinolfi qui est né en 1955 qui a été admis dans la compagnie en 1989. Il a suivi des cours d'instruction suivants :
en 1990 : école de formation pour sapeur-pompier – école pour porteur d'appareils de protection de la respiration – en 1991 : cours de transmission radio – école pour machiniste motopompe – en 1993 : cours théorique pour conducteur de véhicules attribués au service du feu – en 1995 : cours de répétition pour porteurs d'appareils de protection de la respiration – cours pour responsable d'appareils respiration – en 1997 : école de sous-officier – en 2001 : cours pyrotechnique – en 2003 : école de sous-officier supérieur et en 2006 : école d'officier

M. Christian Rinolfi est appelé au grade de lieutenant de la compagnie.

La nomination du fourrier Christian Rinolfi au grade de lieutenant est acceptée à l'unanimité.

M. LANCE : Le caporal Oscar Binder qui est né en 1966 qui a été admis dans la compagnie en 1994, a suivi les écoles et cours d'instruction suivants :
en 1994 : école de formation pour sapeur-pompier – école pour porteur d'appareils de protection de la respiration – en 1995 : cours de transmission radio – école pour porteur d'appareils de protection de la respiration – en 2001 : école de sous-officier – cours pour échelle remorquable – en 2002 : école pour machiniste motopompes – en 2003 : cours théorique pour conducteur de véhicules attribués au service du feu et en 2006 : école d'officier

M. Oscar Binder est appelé au grade de lieutenant.

La nomination du caporal Oscar Binder au grade de lieutenant est acceptée à l'unanimité.

M. LANCE : Le lieutenant Didier Revillod qui est né en 1962, qui a été admis dans la compagnie en 1986 a suivi les écoles et cours d'instruction suivants :
en 1987 : école pour porteurs d'appareils de protection de la respiration – école de formation pour sapeur-pompier – école pour machiniste motopompes – en 1991 : cours de transmission radio – en 1992 : cours de répétition pour porteurs d'appareils de protection de la respiration – en 1993 : école de sous-officier – en 1995 : cours pour scf aspirant instructeur cours féd. 1 – en 2000 : cours pyrotechnique – cours pour responsable d'appareils respiration – en 2001 : cours pour échelle mécanique – en 2002 : école pour aspirant officier et en 2006 école de commandant

Le lieutenant Didier Revillod est appelé à remplacer le capitaine Baud dès le 25 novembre de cette année, donc il est appelé au grade de capitaine.

La nomination du lieutenant Didier Revillod au grade de capitaine est acceptée à l'unanimité.**18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Séance ordinaire du 22 juin 2006

M. AESCHBACHER : Je voulais faire deux interventions, mais vu le nombre, je me contenterai de n'en faire qu'une seule. Je souhaiterais savoir pourquoi le tournant à gauche situé à la hauteur de la pharmacie du Grand-Lancy en direction des Palettes/Communes-Réunies n'a perduré que deux jours, ça doit être un record en matière d'aménagement provisoire sur notre commune ? Je souhaite aussi savoir pourquoi le Conseil administratif n'a pas fait opposition à cette décision de l'Office cantonal de la mobilité, d'envoyer la circulation de transit sur une artère, soit l'avenue Eugène-Lance, qui je vous le rappelle est une artère en zone 30, où il y a l'Institut International de Lancy, soit sur l'avenue du Curé-Baud qui possède également une école, l'école En Sauvy avec un kit zone 40 ? Ceci est pour moi une aberration. C'est pourquoi, je vous informe qu'avec mon collègue Gilles Augsburgers, nous avons fait recours contre cette décision et que nous nous battons pour rétablir ce tournant à gauche afin de préserver la sécurité des habitants de ces quartiers.

Mme DANCET : J'ai deux petits divers. Je vous informe tout d'abord que Mme Carole Estoppey remplacera M. Jérôme Maillard en tant que représentante du Conseil municipal pour le terrain d'aventures de Lancy-Voirets.

J'ai appris par la presse que, lors d'un spectacle de danse qui a eu lieu dans le cadre de la fête de la musique du week-end dernier, il y a eu une récolte de signatures auprès des spectateurs de la ville de Genève en faveur du projet de construction de la maison de la danse contemporaine à Lancy.

Je pose les questions suivantes :

- Cette initiative a-t-elle eu le consentement du Conseil administratif de la Ville de Lancy, le cas échéant du service culturel ?
- Les listes de signatures ont-elles été déposées ou le seront-elles à la mairie ?

En conclusion et en m'exprimant sur le principe de la démarche effectuée, je trouve qu'il est faire offense aux citoyens ayant signé ces listes et qui n'auront en aucun cas voix au chapitre.

Ceci est tout simplement déplorable et je souhaite qu'il en soit porté à la connaissance des promoteurs.

M. ZEHFUS : Tout d'abord, je tiens à remercier la Gauche pour la petite remarque qui a été faite quand je portais le badge lors de la réception communale, il y a eu un excellent article dans la Tribune de Genève à ce sujet. Je ne le porterai pas à la Fête des écoles, mais j'ai eu énormément de soutien, des gens m'ont demandé si c'était vrai qu'il y avait une section UDC à Lancy.

Comme précisé par M. Lance, la date du 22 octobre a été choisie pour quelques votations communales, dont celle du référendum concernant la Maison de la danse. La section lancéenne UDC existe, organisera deux débats sur ce sujet. Nous aimerions bien que les autorités exécutives participent à ce débat, de même que les Conseillers municipaux. Les dates n'ont pas encore été choisies, mais vraisemblablement dans le courant du mois de septembre, nous avons déjà un intervenant qui connaît bien le sujet.

M. FAVRE : C'était juste pour vous informer que Servette remonte en ligue B, alors qu'il y a une année à peu près, à la même période, ils étaient en 1^{ère} ligue.

Mme CORMINBOEUF : J'étais étonnée ce matin de lire dans la presse, qu'en raison des

Séance ordinaire du 22 juin 2006

travaux du Ceva, il n'y aurait plus de train qui viendrait à Lancy Pont-Rouge du 11 juillet au 28 août. Est-ce que j'ai bien compris cette information ?

M. LANCE : C'est juste.

M. AUGSBURGER : Après 10 mois de quasi-silence, je me permets de faire trois remarques.

La première sur la séance du 30 mars 2006 au point 5, M. Lance revenait sur la présentation « Power Point » faite le 22 mars lors d'une réception, en nous suggérant de faire des remarques constructives. Pour ce faire, je demande au Conseil administratif de remettre une disquette de ce document à chaque Conseiller municipal, de façon à visionner ce document pendant l'été et vous transmettre nos remarques à la rentrée. Je précise qu'une copie sur CD ne dépasse pas Fr. 3.-- par pièce.

La deuxième remarque, pour déplorer une fois de plus l'organisation par le Service culturel de Lancy, une visite à la villa Bernasconi le dimanche 11 juin à 16 heures alors que le Centre Marignac organisait sa fête annuelle ce même dimanche dès 12 heures, comme annoncé dans le journal « Le Lancéen ».

La troisième pour commenter la réception organisée pour le retour des tramways à Lancy par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, le Conseil administratif de la Ville de Lancy et les Transports publics genevois, le 20 mai dernier.

Cette réception, réservée aux seules autorités, est un camouflet à la population lancéenne qui a dû subir les inconvénients inhérents à tout chantier de cette ampleur.

Si nous pouvons féliciter les entreprises ayant œuvré au bon déroulement du chantier, réalisé dans les délais annoncés, nous ne pouvons que regretter cette organisation cahoteuse et méprisante pour nous autres citoyens.

Si, à titre personnel, l'accès de la salle communale m'a été refusé car je n'étais pas en possession du carton d'invitation reçu, j'estime pour le moins cavalière cette façon de procéder, rien n'étant indiqué sur ledit carton soi disant sésame ! Rassurez-vous, ayant rencontré un ami fonctionnaire, il m'a fait rentrer et j'ai pu constater, qu'entre discours et félicitations, un certain Conseiller d'Etat bénéficiait d'une protection pour le moins rapprochée. La place de l'administration communale n'était-elle pas à l'entrée, pour recevoir les gens invités et expliquer aux autres les raisons de leur évincement ?

Je tiens à rappeler que le journal le Lancéen annonçait entre autre, dans son édition N° 219 d'avril 2006, que la population était invitée à une parade entre la salle communale et la villa Bernasconi, sans savoir qu'il fallait attendre que les autorités soient repues pour entamer cette étape.

Dans l'édition N° 220 de mai 2006, ce même journal indiquait que dès 12 heures les Lancéens étaient invités à partager l'ambiance d'une « fête au village » et qu'une soupe du terroir et des spectacles de danse seraient offerts aux abords de la salle communale du Grand-Lancy. Nenni de tout cela !

Dernier couac à relever, les haut-parleurs installés à l'extérieur de la salle communale pour que le petit peuple puisse partager les émotions de nos magistrats ont fonctionné à peu près dix minutes.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Pour conclure, j'attends de nos autorités des excuses adressées à la population Lancéenne, méprisée à cette occasion.

Mme JELK-PEILA : Concernant le chantier du tramway, j'habite un chemin qui est actuellement complètement défoncé, je ne sais pas ce qu'il va en sortir, mais en tous les cas, on ne sort plus du parking. Je voudrais donc savoir comment cela va se dérouler, les habitants n'ayant été avertis de rien. Je me suis trouvée hier matin en voiture, bloquée par une pelle mécanique pendant ¼ d'heure, ce qui fait que je suis arrivée en retard chez le médecin. Je souhaiterais quand même que l'on soit avertis, il s'agit d'un chemin communal, des travaux et qu'on puisse prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

Ensuite, concernant la villa Tacchini, elle organise dimanche 25 juin, dès 13 heures, un pique-nique canadien. Vous êtes toutes et tous invités à partager ce moment en apportant vos petites grillades.

M. PEREZ IRIARTE : Mme Buunk-Droz, vous avez la parole et je vous prie de respecter les formules de politesse que nous continuons à respecter dans cette enceinte. Merci.

Mme BUUNK-DROZ : Cela fait déjà la deuxième fois que vous me faites cette remarque, pourrais-je savoir pourquoi ?

M. PEREZ IRIARTE : Oui, parce que vous ne pratiquez pas les formules de politesse chaque fois que vous prenez la parole alors je vous invite à le faire.

Mme BUUNK-DROZ : Il faudra me donner des explications.

M. PEREZ IRIARTE : Tout à fait.

Mme BUUNK-DROZ : Ma question s'adresse au Conseil administratif, je voulais savoir quelles étaient les suites qui seraient données à la motion parce que, si je lis bien le règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif a 6 mois pour y répondre, or 6 mois, cela va tomber au mois de juillet. De ce fait, nous aurons une réponse tout de suite en septembre, d'autre part, j'étais inquiète en lisant les compte rendus de l'Association des communes genevoises, de ne rien voir à ce sujet. Le temps passe, Je pense que cela continue, on vous fait confiance, mais le temps passe.

M. MARCHIANDO : J'ai eu l'occasion de discuter avec un ancien utilisateur de la ligne de bus 4 qui, depuis l'arrivée du tram, a quelques soucis avec cette ligne, au point de vue inter-connection avec les trams, notamment au point de vue des horaires qui ne sont pas coordonnés avec les trams. Au point de vue fréquence, il y a un bus de moins par heure, il y a quand même une amélioration dans le sens que l'arrêt du bus aux Palettes sur la ligne 13 est rétabli.

M. BADET : Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues,

C'est la gorge serrée que je prends pour la dernière fois la parole au sein de ce Conseil municipal. En effet, M. le Président, je vous prie de bien vouloir recevoir cette lettre, mentionnant ma démission qui sera effective pour le dernier jour ouvrable du mois de juin 2006.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

Si je prends la parole ce soir et je me permets de vous l'annoncer dans les Divers, ce n'est de loin pas pour faire des effets de manche, mais juste afin de pouvoir vous donner une explication à cette décision peu facile à prendre.

En 2003, lors de ma prestation de serment au sein de ce Conseil, je pensais être parti pour 4 ans, voire même plus avec des ambitions très grandes au sein de notre ville.

Cependant, la vie nous réserve souvent des choix difficiles à faire, le choix d'une nouvelle vie familiale et l'acquisition d'une propriété sur le domaine français fut le mien.

De ce fait, et allant déposer mes papiers d'ici peu en France voisine, je ne peux plus rester parmi vous.

Je me permets de vous remercier vous tous pour ces 3 ans de travail. J'ai appris grâce à votre Conseil énormément de choses. Je reste toutefois actif au sein de la commune, car je continue à œuvrer pleinement au sein d'une association lancéenne liée à la sécurité.

Merci de m'avoir écouté et une dernière fois, en mon nom, j'ai dit !

M. PEREZ IRIARTE : C'est avec un grand regret que je prends connaissance de votre communication.

M. BAERTSCHI : Je donnerai quelques éléments de réponses tout d'abord à M. Aeschbacher sur le tourner à gauche, comme vous avez vu, il y a une enquête publique pour que cela reste une année sans tourner à gauche. Nous étions au courant de la difficulté que l'OCM a relevée quand ils se sont aperçus que laisser le tourner à gauche le tram et les voitures, était techniquement impossible. Alors, nous avons pris acte de ces choses-là. C'est tout ce que je peux vous dire comme maintenant la procédure n'est pas terminée, si vous arrivez à faire changer d'avis l'OCM, nous n'étions pas pour cette solution, mais nous sommes arrivés à la constatation, du moins nous avons été convaincus, peut-être mal convaincus, qu'il n'y avait pas d'autre solution. Peut-être que votre intervention va permettre de trouver une autre solution et je vous souhaite beaucoup d'explications avec l'OCM.

Pour M. Augsburg, vous rejoignez la lettre que le Président a lue en début de séance, donc comme vous nous avez confié le « bébé » si j'ose dire, nous allons faire une réponse circonstanciée qui vous sera communiquée bien entendu, vos remarques allant dans le même sens.

Pour Mme Buunk-Droz, la motion dont vous faites allusion, c'est la motion, la seule, j'imagine que c'est celle sur l'aménagement du territoire. En effet, nous l'avons envoyée à qui de droit, comme vous l'avez demandé, nous attendons réponse. Nous avons pris la liberté de la transmettre à M. Cramer qui l'a déjà lue, je dirai donc qu'on est allé plus vite de ce qu'il fallait. Réponse évidemment vous sera donnée au mois de septembre sur la motion.

M. CHOBASZ : J'ai bien entendu Mme Jelk-Peila, je m'efforcerai de lui apporter des éléments de réponses avant la prochaine séance. On essaiera de lui communiquer verbalement ou par écrit les éléments de réponses aux questions qu'elle a posées tout à l'heure.

Séance ordinaire du 22 juin 2006

M. LANCE : J'aimerais revenir sur l'intervention de Mme Dancet. J'ai appris comme vous par la Tribune de Genève cette récolte de signatures en faveur de la Maison de la danse dans le cadre de la Fête de la musique. Pour ma part, je ne vois pas ce qui est interdit dans cette démarche, j'imagine que c'est une récolte de signatures pour un soutien à la Maison de la danse, donc il n'y a rien d'officiel dans cette démarche. Pour notre part, au niveau du Conseil administratif, nous avons toujours fait preuve de beaucoup de retenues pendant la campagne référendaire et pendant la campagne de récolte de signatures, et du moment que le référendum a maintenant abouti, je pense qu'il faut que le débat s'ouvre et que chacun puisse s'exprimer, dans tout lieu, concernant ce centre socioculturel. Je rejoindrai la proposition de M. Zehfus, si vous organisez des débats, c'est bien volontiers que le Conseil administratif participera à ces derniers. Nous sommes absolument ouverts, comme nous l'avons fait avec votre Conseil municipal, nous voulons une information complètement transparente par rapport à ce projet socioculturel, donc il n'y a pas de raison de cacher quelque chose, et heureusement que la démocratie se fait, de toute façon, c'est les citoyens lancéens qui auront le dernier mot le 22 octobre.

Concernant la remarque de M. Augsburger qui regrettait une visite de la dernière exposition à la villa Bernasconi en même temps que la fête du Centre Marignac, j'aimerais simplement dire que le Centre Marignac ne nous a envoyé aucune invitation concernant cette fête. Personnellement, je l'ai su par la Tribune de Genève, j'y suis allé dimanche après-midi, c'est vrai qu'il n'y avait pas beaucoup de monde, c'est un peu bizarre cette organisation en plein dimanche après-midi, alors que cette fête se déroulait habituellement le vendredi soir, par contre la visite de la villa Bernasconi, malheureusement, je n'ai pas pu y aller, mais je ne sais pas si M. Augsburger a été empêché de faire cette visite, mais de toute façon, vous n'avez pas trop l'habitude de participer à ce genre de manifestation à la villa Bernasconi.

M. AUGSBURGER : C'est dans le Lancéen, vous ne pouviez pas l'ignorer.

M. LANCE : Nous n'avons reçu aucune invitation.

M. AUGSBURGER : Ensuite, j'aimerais revenir sur l'inauguration du tram, c'est vrai que personnellement, je regrette comment les choses se sont passées. J'avais été séduit par ce programme, j'avais imaginé que la population serait vraiment associée à cette manifestation. Malheureusement, nous avons une petite salle communale qui peut contenir que 300 personnes, les organisateurs principaux c'est quand même l'Etat de Genève qui ont pris en charge cette organisation. Il est vrai qu'il y avait une personne déléguée de la Ville de Lancy dans ce comité d'organisation, mais encore une fois, au vu du programme, je m'attendais à mieux par rapport au déroulement de cette manifestation.

Je regrette, c'est que ça aurait été une belle fête, toute la population aurait pu y participer, mais j'aimerais aussi rappeler que l'Etat a quand même dépensé plus de Fr. 50 millions pour cette ligne de tram et que de nombreuses personnes sont satisfaites maintenant de pouvoir utiliser ce tram pour rejoindre le centre ville, la gare Cornavin, la place des Nations ou la ville de Carouge.

M. LANCE : Concernant le Ceva, c'est vrai que malheureusement la ligne entre Cornavin et le Pont-Rouge sera interrompue cet été pour cause de travaux, donc c'est le début des travaux du raccordement entre Cornavin et les Eaux-Vives. Ensuite, concernant la problématique de la ligne du bus 4, c'est vrai que nous avons eu quelques plaintes par rapport à cette ligne de bus. Nous avons écrit aux TPG par

Séance ordinaire du 22 juin 2006

rapport à cela, dernièrement, les TPG ont utilisé l'ancienne boucle de tram pour en faire un terminus à proximité des arrêts TPG. Nous essayerons de discuter avec les TPG pour améliorer certaines choses.

Concernant les travaux évoqués par Mme Jelk-Peila, personnellement, je n'ai aucune information par rapport à ces derniers. Je vous propose de me renseigner dès demain pour savoir ce qu'il en est, en sachant qu'il s'agit bien de la réfection du chemin du 1er-Août en lien avec la fin du chantier du tram.

19. QUESTIONS DU PUBLIC

M. PEREZ IRIARTE : Vous êtes priés de vous annoncer, et si vous demandez la parole, elle vous sera accordée.

Il n'y en a pas.

M. PEREZ IRIARTE : Avant la levée de la séance de ce soir, j'aimerais vous informer que je prendrai mes vacances d'été durant le mois de juillet, mais je serai à Genève durant tout le mois d'août, et je me tiens à disposition du Conseil administratif et de la Mairie, si un événement quelconque, qu'il soit heureux ou malheureux, arrivait sur la commune, afin de représenter l'ensemble du Conseil municipal sur le terrain et auprès de la population, et tenir au courant mes collègues du Bureau.

J'espère que le climat, en cas de fortes chaleurs, ne fasse pas courir des risques aux personnes âgées seules et à domicile et je suis certain que le Conseil administratif et les services de sécurité à la population ont déjà mis sur pied un dispositif à ce sujet, afin de mieux prévenir les risques.

J'espère également que tous les enfants et jeunes de Lancy auront la possibilité de jouir de vacances et que les nouvelles installations de notre piscine et autres lieux de récréation apporteront à la population pleine satisfaction.

En tous les cas, quoi qu'il arrive, je vous prie, Messieurs du Conseil administratif, de bien vouloir me solliciter !

Chers et chères collègues, il ne me reste qu'à vous souhaiter de très heureuses vacances estivales à tous et à toutes, de bien profiter des belles et tièdes soirées d'été avec vos familles et amis, afin de vous retrouver au mois de septembre en pleine forme. Bonne santé et bonnes vacances !

Vous êtes tous invités à prendre un verre de l'amitié.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE